

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

5^e Législature

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1976-1977

COMPTE RENDU INTEGRAL — 9^e SEANCE

1^{re} Séance du Mercredi 13 Octobre 1976.

SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE M. GUY BECK

1. — Nomination d'un vice-président de l'Assemblée nationale (p. 6544).

2. — Questions au Gouvernement (p. 6544).

AVENIR DU TERRITOIRE FRANÇAIS DES AFAHS ET DES ISSAS (p. 6544).

MM. Debré, Stirn, secrétaire d'Etat auprès du ministre d'Etat, ministre de l'intérieur, chargé des départements et territoires d'outre-mer ;

INDEMNISATION DU CHÔMAGE CONJONCTUREL PARTIEL (p. 6545).

MM. Henri Ferretti, Beullac, ministre du travail.

LÉGION ÉTRANGÈRE (p. 6545).

MM. Dronne, Bourges, ministre de la défense.

GRÈVE DE CERTAINS PERSONNELS DES ŒUVRES UNIVERSITAIRES (p. 6545).

M. Cressard, Mme Saunier-Seïté, secrétaire d'Etat aux universités.

MONTANTS COMPENSATOIRES AGRICOLES DANS LE MARCHÉ COMMUN (p. 6546).

M. Charles Bignon, Christian Bonnet, ministre de l'agriculture.

DROITS DE GRÈVE DES ENSEIGNANTS (p. 6546).

MM. Jean Brocard, Haby, ministre de l'éducation.

M. le président.

EXONÉRATION DE LA TAXE D'HABITATION (p. 6547).

MM. Porelli, Michel Durafour, ministre délégué auprès du Premier ministre chargé de l'économie et des finances.

PAIEMENT ÉCHELONNÉ DE LA TAXE D'HABITATION (p. 6547).

MM. Jans, Michel Durafour, ministre délégué auprès du Premier ministre chargé de l'économie et des finances.

REMBOURSEMENT DES ACTES PARAMÉDICAUX (p. 6548).

MM. Claude Weber, Beullac, ministre du travail.

COMMISSION DE RÉPARTITION DES PERSONNELS DE LA VILLE DE PARIS (p. 6548).

MM. Villa, Ponlatowski, ministre d'Etat, ministre de l'intérieur.

RÉPARTITION DE L'AIDE AUX AGRICULTEURS VICTIMES DE LA SÈCHE-RESSE (p. 6549).

MM. Pierre Joxe, Christian Bonnet, ministre de l'agriculture.

APPROVISIONNEMENT EN SUCRE (p. 6549).

M. Gau, Mme Scrivener, secrétaire d'Etat auprès du ministre délégué à l'économie et aux finances, chargée de la consommation.

CONDITIONS DE NOMINATION DE CERTAINS PERSONNELS DES I. U. T. (p. 6549).

M. Gayraud, Mme Saunier-Seïté, secrétaire d'Etat aux universités.

ENGRAIS INDUSTRIELS (p. 6550).

MM. Delelis, d'Ornano, ministre de l'industrie et de la recherche.

LICENCIEMENTS DANS L'HÉRAULT (p. 6550).

MM. Sénès, Beullac, ministre du travail.

3. — Rappel au règlement (p. 6550).

MM. Labbé, le président.

4. — Suspension et reprise de la séance (p. 6550).

MM. le président, Macquet.

5. — Loi de finances rectificative pour 1976. — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 6551).

Discussion générale (suite) :

MM. Boullouche ;
Lemoine ;
de Poulpquet ;
Christian Chauvel ;
Lauriol ;
Josselin.

Renvoi de la suite de la discussion.

6. — Ordre du jour (p. 6560).

PRESIDENCE DE M. GUY BECK,
vice-président.

La séance est ouverte à quinze heures.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

**NOMINATION D'UN VICE-PRESIDENT
DE L'ASSEMBLEE NATIONALE**

M. le président. L'ordre du jour appelle la nomination d'un vice-président de l'Assemblée nationale en remplacement de M. Anthonioz.

Je n'ai reçu qu'une seule candidature qui a été affichée, celle de M. Jean Brocard.

En conséquence, je proclame M. Jean Brocard vice-président de l'Assemblée nationale. (Applaudissements.)

— 2 —

QUESTIONS AU GOUVERNEMENT

M. le président. L'ordre du jour appelle les questions au Gouvernement.

AVENIR DU TERRITOIRE FRANÇAIS DES AFARS ET DES ISSAS

M. le président. La parole est à M. Debré.

M. Michel Debré. Ma question s'adresse à M. le secrétaire d'Etat chargé des départements et territoires d'outre-mer.

Sous le précédent gouvernement, il a été décidé d'orienter le Territoire français des Afars et des Issas vers l'indépendance. Cette indépendance serait, dans la pensée du Gouvernement, accompagnée de certaines conventions, notamment de coopération militaire.

Mais si ce schéma peut appeler approbation dans la mesure où il correspond à une évolution nécessaire dans les circonstances présentes, une terrible ambiguïté pèse sur la procédure prévue et sur ses suites.

En effet, la République voisine de Somalie ne fait pas mystère de sa volonté de conquête et d'annexion. Elle ne reculera pas devant la violence. Et il semble à certains qu'au sein même de l'administration française, une sorte de résignation se manifeste devant cette évolution qui n'a plus rien à voir avec l'indépendance du territoire, ni avec la liberté de ses citoyens.

Voilà, monsieur le secrétaire d'Etat, qui présente un degré certain de gravité. Et je suis volontairement modéré.

Du point de vue politique, non seulement l'indépendance ne signifie pas annexion, mais elle en est l'opposé et, contrairement, semble-t-il, à certaines déclarations récentes de chefs militaires, Djibouti, au moins pour certaines superpuissances, conserve une importance stratégique considérable. L'annexion par la République de Somalie ne serait pas perdue pour tout le monde sur le plan militaire !

M. Pierre Mauger. Il y aura un déséquilibre !

M. Michel Debré. A ce point de vue politique s'ajoute le point de vue moral. L'annexion signifierait l'abandon d'une partie de la population — je veux parler des Afars, sans compter les Issas

qui nous ont été fidèles — à un Etat qui ne cache pas son hostilité. On ne peut imaginer une annexion sans la répétition d'événements aussi sanglants et douloureux que ceux du Liban. Je ne veux pas en dire plus.

Il me semble qu'une seule solution se présente au Gouvernement : l'affirmation que l'indépendance n'est pas, aux yeux de la France, l'abandon de ses responsabilités et que, dans ces conditions, elle ne peut qu'être, pendant plusieurs années, accompagnée du maintien d'une présence militaire suffisante pour rendre vain tout désir d'annexion. Il faut dissuader les envies d'annexion. Le territoire entier, y compris Djibouti, pourrait alors bénéficier du statut d'Etat indépendant, sans craindre les conséquences à la fois locales et mondiales qui résulteraient d'une annexion par la République de Somalie.

Monsieur le secrétaire d'Etat, le moment est venu où le Gouvernement se doit de dissiper toute ambiguïté quant à ses intentions et, au-delà, quant aux moyens qu'il compte mettre en œuvre à l'appui du développement de la procédure d'indépendance d'abord, du maintien de l'indépendance ensuite. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République.)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre d'Etat, ministre de l'intérieur, chargé des départements et territoires d'outre-mer.

M. Olivier Stirn, secrétaire d'Etat. Monsieur Michel Debré, le Gouvernement est bien conscient des menaces qui pèsent sur l'indépendance de l'Etat qui verra vraisemblablement le jour à la place de l'actuel Territoire français des Afars et des Issas.

Pour consolider l'existence de ce futur Etat, le Gouvernement a entrepris deux sortes d'actions : les unes sur le plan intérieur et les autres sur le plan extérieur.

Sur le plan intérieur, il s'est efforcé de réconcilier les ethnies entre elles. Dans ce but, une table ronde a réuni à Paris toutes les tendances politiques ; autour du nouveau président du conseil de Gouvernement, qui est un Afar, s'est constitué un gouvernement d'union qui rassemble toutes les ethnies et qui comprend, notamment, plusieurs Issas.

Le Gouvernement a, en outre, fait adopter par le Parlement une loi sur la nationalité qui était le préalable indispensable à l'indépendance et il a pris l'engagement non équivoque de permettre à la population de décider de son destin.

Vous observerez d'ailleurs qu'après la période difficile que nous avons traversée il y a quelques mois et les événements inquiétants qui l'ont agitée, la situation paraît s'être assainie et que notre désir d'union semble avoir eu des échos dans l'ensemble des formations politiques.

Sur le plan extérieur, le Gouvernement a entrepris aussi diverses actions. Il entend, non pas faire obstacle à l'indépendance du futur Etat, mais au contraire la favoriser et en assurer la pérennité.

Dans ce but, il a mené une campagne d'explication, accompli diverses démarches diplomatiques et il a permis — ou il est prêt à permettre — l'ouverture à Djibouti de consultations de tous les pays proches, c'est-à-dire, outre l'Ethiopie et la Somalie, le Yémen, l'Arabie Saoudite et l'Egypte notamment. Il a accepté de participer au débat qui s'ouvrira prochainement à l'O. N. U. sur ce problème, admis que l'actuel président du conseil de Gouvernement y prenne part et ne s'est pas opposé à la présence, lors des prochains scrutins, d'observateurs de toutes les organisations qui souhaiteraient en déléguer.

Par conséquent, tant sur le plan intérieur que sur le plan extérieur, le Gouvernement agit au mieux pour que l'accession à l'indépendance du Territoire ne dégénère pas soit en guerre civile, soit en guerre étrangère.

Vous avez ensuite évoqué, monsieur Debré, le problème militaire. C'était là, m'a-t-il semblé, l'essentiel de votre question.

M. Michel Debré. C'est l'essentiel !

M. Olivier Stirn, secrétaire d'Etat. Vous avez dit que vous ne perceviez pas, dans la politique actuelle du Gouvernement, son désir de garantir par tous les moyens la paix du futur Etat contre d'éventuelles menaces extérieures.

Soyez assuré que le Gouvernement est disposé à apporter le concours le plus large possible aux autorités du nouvel Etat afin de lui permettre non seulement d'affirmer son indépendance, mais encore de la conserver et de préserver l'intégrité de son territoire.

C'est ainsi que dès maintenant sont mis en œuvre tous les moyens nécessaires pour constituer et instruire les forces armées qui permettront au futur Etat de ne pas céder aux pressions extérieures.

Je confirme en outre que le Gouvernement n'est pas du tout hostile — bien au contraire — au maintien de troupes françaises après l'indépendance. Les responsables du futur Etat, et toutes les tendances politiques, se rendront en effet de plus en plus compte qu'une présence militaire française désintéressée est sans aucun doute le meilleur garant d'un équilibre fragile et préservé à grand-peine depuis de nombreuses années. Mais il doit être bien entendu que le Gouvernement français n'a nullement l'intention, contrairement à ce que d'aucuns ont écrit, de maintenir quoi qu'il arrive une base française à Djibouti. Il est, en revanche, pour la période qui suivra la proclamation de l'indépendance, tout prêt à satisfaire les demandes du futur Etat en vue de la conclusion d'accords de coopération très précis. Jusque-là, la France continuera d'assumer ses responsabilités, comme elle l'a fait, dans des circonstances difficiles, à Loyada.

Le Gouvernement entend, non seulement respecter le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, mais encore satisfaire, conformément à la tradition de la France, les aspirations légitimes des populations. Mais il entend aussi continuer de préserver cette partie du monde contre les risques de guerre civile ou étrangère que la présence française, notamment militaire, a permis jusqu'à présent d'éviter.

En aucun cas, nous ne saurions manquer à nos engagements !

INDEMNISATION DU CHÔMAGE CONJONCTUREL PARTIEL

M. le président. La parole est à M. Ferretti.

M. Henri Ferretti. Ma question s'adresse à M. le ministre du travail.

A la dernière réunion du comité d'entreprise de Sacilor, ont été annoncées des mesures de chômage conjoncturel partiel pour le dernier trimestre de cette année. Ces mesures, qui affecteront près de 28 000 personnes, sont dues à la baisse du niveau des commandes dans le secteur des produits longs et auront pour effet de réduire de huit heures l'horaire de travail hebdomadaire. L'entreprise indemniserà cette réduction d'horaire à concurrence de 60 p. 100.

Nul n'ignore la situation particulièrement précaire de la trésorerie des grandes entreprises (*Murmures sur les bancs de l'opposition*), plus spécialement dans la sidérurgie. Or, les mesures d'indemnisation du chômage conjoncturel partiel ont un caractère économique et social évident. En s'interdisant les licenciements, les entreprises permettent d'économiser le paiement d'indemnités élevées et d'éviter les inconvénients sociaux et humains particulièrement graves du chômage total de plusieurs milliers de personnes.

C'est pourquoi je vous demande, monsieur le ministre du travail, dans quelle mesure et sous quelle forme le Gouvernement entend participer à l'indemnisation du chômage conjoncturel partiel. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre du travail.

M. Christian Beullac, ministre du travail. Monsieur Ferretti, je suis avec attention les commandes de l'industrie sidérurgique, et plus particulièrement celles de l'industrie sidérurgique lorraine. J'ai constaté qu'au cours du deuxième trimestre de 1976 les commandes de produits longs et de poutrelles ont effectivement connu une diminution de 24 à 29 p. 100 par rapport à la même période de 1974. Ce qui s'est passé en juillet et en août a aggravé cette situation, tout en posant des problèmes pour les produits plats.

Je rappelle que, le 25 septembre 1975, a été signée entre l'Etat et l'Union des industries métallurgiques et minières une convention cadre qui a permis d'améliorer les conditions d'indemnisation des travailleurs touchés par les réductions d'horaires. Le 24 avril 1976, cette convention a été renouvelée pour le premier semestre de l'année en cours et je viens d'être saisi d'une demande de renouvellement pour la période allant du 1^{er} octobre 1976 à la fin du premier trimestre 1977. Cette demande est à l'étude. Je dois consulter la commission permanente du conseil supérieur de l'emploi qui jugera de l'opportunité et du montant d'une intervention éventuelle du fonds national de l'emploi, lequel a pour objectif de prévenir, chaque fois que c'est possible, le licenciement dans des entreprises ou des secteurs touchés. C'est après cette consultation que la décision sera prise. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

LÉGION ÉTRANGÈRE

M. le président. La parole est à M. Dronne.

M. Raymond Dronne. Ma question s'adresse à M. le ministre de la défense. Elle concerne la Légion étrangère.

Une campagne de dénigrement est actuellement menée contre la Légion étrangère. Elle a débuté en Corse où elle visait essentiellement à obtenir le départ des « képis blancs » de l'île de Beauté. A présent, elle se développe un peu partout et tend à la suppression de ce corps.

Tout corps social comporte des brebis galeuses...

M. André Labarrère. Pas ici ! (*Sourires.*)

M. Raymond Dronne. ... la Légion étrangère comme les autres. Mais ce n'est pas parce que la Légion a compté quelques criminels que tous les légionnaires doivent être considérés comme des voyous. De la même façon, ce n'est pas parce que le milieu parisien et le milieu marseillais comptent quelques Corses que tous les Corses doivent être considérés comme des truands. (*Sourires et applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

Les légionnaires, comme les Corses, sont en majorité des gens honnêtes et recommandables. (*Très bien et applaudissements sur les mêmes bancs.*)

La Légion est une troupe magnifique. Point n'est besoin de le rappeler. Les légionnaires, à la fois soldats et bâtisseurs, ont laissé des traces mémorables partout où ils sont passés — pistes, routes, ouvrages d'art — et ils se sont battus à travers le monde pour le renom de la France.

Monsieur le ministre de la défense, je vous demande de nous préciser quelles sont les intentions du Gouvernement devant cette campagne de dénigrement, qui tend à porter atteinte à un corps magnifique. Les « képis blancs » d'aujourd'hui sont dignes de leurs aînés. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de la défense.

M. Yvon Bourges, ministre de la défense. Monsieur le président de la commission de la défense nationale, vous avez eu raison de rappeler les titres de la Légion à la reconnaissance du pays.

La Légion étrangère est une des plus anciennes institutions de nos forces armées. C'est sous la 1^{re} République, en 1792, qu'apparaît pour la première fois une légion constituée comme un corps particulier au sein de nos unités militaires. De tout temps, en tout lieu et en toute circonstance, la Légion a contribué à défendre la liberté de notre terre. Elle l'a fait dans des conditions exemplaires et presque toujours héroïques. Nul n'ignore notamment la part prise par la Légion étrangère au cours de la seconde guerre mondiale, par ses combats à Narvik en 1940, à Bir-Hakeim en 1941 et lors de la Libération, ainsi que celle qu'elle a prise en Indochine et en Algérie.

Oui, les titres des régiments de ce corps d'élite sont éminents.

C'est pourquoi la Légion est assurée de la reconnaissance du pays, de la sympathie des Français et de la considération du Gouvernement. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

J'ajoute que l'institution de la Légion étrangère correspond, même si certains semblent l'oublier aujourd'hui, à l'une des traditions les plus anciennes, et, à mon sens, les plus nobles de notre pays : une tradition d'accueil. Nos forces armées s'enorgueillissent de permettre à des hommes qui, fuyant des régimes d'oppression ou se trouvant dans des situations personnelles difficiles, trouvent au sein de ce corps la possibilité de servir l'idéal de liberté et de fraternité qui est celui de la France. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

C'est pourquoi le Gouvernement, considérant comme irréplacables les services rendus à notre pays par la Légion, n'a pas l'intention de modifier en quoi que ce soit son statut. La Légion a la confiance du pays ; elle a la confiance du Gouvernement. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

GRÈVE DE CERTAINS PERSONNELS DES ŒUVRES UNIVERSITAIRES

M. le président. La parole est à M. Cressard. (*Exclamations sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche.*)

M. Jacques Cressard. Je vous ferai observer, monsieur le président, que nos collègues confondent une séance dans l'hémicycle avec une réunion électorale. (*Mêmes mouvements.*)

Ma question s'adresse à Mme le secrétaire d'Etat aux universités.

La grève des personnels des restaurants universitaires de Rennes, de Brest et de Nantes illustre les difficultés que traversent actuellement les centres régionaux d'œuvres universitaires et scolaires. (*Mêmes mouvements.*)

M. André Labarrère. C'est de l'électoratisme !

M. Jacques Cressard. Je vous serais reconnaissant, madame le secrétaire d'Etat, de bien vouloir m'indiquer quelle politique vous comptez suivre pour résoudre ce difficile problème.

M. le président. La parole est à Mme le secrétaire d'Etat aux universités.

Mme Alice Saunier-Seïté, secrétaire d'Etat. Il est vrai que des grèves se sont déclenchées parmi les personnels des œuvres universitaires des académies de Rennes et de Nantes. En voici les raisons.

Dans ces académies de l'Ouest, comme partout en France, est enregistrée une baisse considérable de la fréquentation des restaurants universitaires, baisse due en partie à la prolongation des week-ends et à un changement des habitudes de vie des étudiants.

A Rennes, le conseil régional des œuvres universitaires, qui est un conseil paritaire, a décidé, pour faire face à la situation financière catastrophique entraînée par une baisse de fréquentation supérieure à 25 p. 100, de fermer le restaurant Dupont des Loges. Pour ne pas licencier le personnel, on l'a transféré dans les autres restaurants. De ce fait, le nombre des heures supplémentaires a été réduit. D'où la grève déclenchée le 30 septembre.

A Brest, qui fait partie de la même académie, une grève de solidarité a été déclenchée le 11 octobre.

A Nantes, la grève a une autre origine: le refus du personnel de travailler dans les restaurants universitaires le dimanche et dans les résidences universitaires le samedi et le dimanche.

Bien que la fréquentation des restaurants universitaires et des résidences soit réduite durant les week-ends, les conseils régionaux des œuvres universitaires n'ont pu envisager leur fermeture. Ces services sont, en effet, indispensables parce que fréquentés par des étudiants très éloignés de leur domicile familial. C'est pourquoi nous n'avons pas cédé aux pressions des personnels.

Quant à la politique que je compte suivre, qui n'est pas celle de mon secrétariat d'Etat, mais celle du Gouvernement, je dirai que l'Etat fait un effort considérable en faveur des œuvres universitaires.

Je rappelle que l'Etat finance pour moitié les frais de fonctionnement de 113 000 chambres universitaires et de 75 millions de repas par an, et qu'il assure intégralement la rémunération des personnels administratifs.

Pour les restaurants universitaires, la subvention de l'Etat est passée de 3 francs à 3,30 francs ce mois-ci, après avis du conseil national des œuvres universitaires, qui est également un conseil paritaire, et elle passera à 3,60 francs en 1977.

Pour les 113 000 chambres universitaires, la subvention de l'Etat, qui était de 26 francs en juillet 1975, passera à 63 francs en janvier 1977 et à 76 francs à la fin de l'année 1977.

Je crois, monsieur le député, avoir ainsi répondu à votre question. (*Applaudissements sur les divers bancs de la majorité.*)

MONTANTS COMPENSATOIRES AGRICOLES DANS LE MARCHÉ COMMUN

M. le président. La parole est à M. Charles Bignon.

M. Charles Bignon. Ma question s'adresse à M. le Premier ministre.

Il y a eu le milliard des émigrés, puis le milliard des rapatriés d'Algérie. Allons-nous connaître maintenant le milliard d'aide à la Grande-Bretagne ?

En effet, dans le cadre du mécanisme des montants compensatoires agricoles du Marché commun et depuis le 4 octobre, le montant compensatoire appliqué aux frontières anglaises, qui joue le rôle de subvention à l'importation et de taxe à l'exportation, aurait dû passer à 32 p. 100, ce qui devient absurde, même si la commission européenne a momentanément plafonné ce montant compensatoire à 28,7 p. 100.

Pour 1976, le Marché commun avait prévu une dépense de 260 millions d'unités de compte. Il a déjà fallu la porter à 610 millions par suite de la chute de la livre. Si la dépréciation

de la monnaie anglaise se poursuit, la dépense atteindra sans doute un milliard d'unités de compte pour la seule Grande-Bretagne, soit plus de cinq milliards et demi de francs.

Il va donc falloir, d'ici à la fin de l'année, inscrire 400 millions d'unités de compte supplémentaires pour solder l'année 1976. A ce rythme ce sont deux milliards d'unités de compte qui seraient nécessaires en 1977, soit plus de onze milliards de francs.

Actuellement, la contribution française au budget de la communauté s'élève à 989 millions d'unités de compte et, sans qu'il soit tenu compte de la situation anglaise, il est prévu de la porter à 1 200 millions en 1977.

J'éprouve, moi aussi, la plus grande amitié pour la Grande-Bretagne. Cependant je voudrais savoir ce que le Gouvernement compte faire pour amener ce pays à dévaluer sa livre verte. Nous l'avons admis dans le Marché commun avec les plus grands égards; mais les pratiques actuelles constituent un véritable détournement de procédure et, en l'absence de politique monétaire commune, il est intolérable de subventionner à ce point le consommateur britannique au moment même où, dans cet hémicycle, le Gouvernement demande au consommateur français de faire des sacrifices et d'accepter un nouvel effort fiscal important. (*Applaudissements sur les divers bancs de la majorité.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'agriculture.

M. Christian Bonnet, ministre de l'agriculture. Monsieur le député, les montants compensatoires monétaires avaient été conçus au départ comme un instrument de correction des mouvements erratiques des monnaies. Puis, au fil des ans, ils ont tendu à se transformer en subventions économiques.

Il en va des montants compensatoires monétaires comme des alcaloïdes décrits dans le livre de tel confiseur que vous avez certainement parcouru comme moi, puisque nous avons fait nos études ensemble: à dose modérée, ils constituent un stimulant, voire un médicament; à dose massive, ils sont un poison.

Le Gouvernement est parfaitement conscient que, lorsqu'on atteint 35 p. 100 de montants compensatoires monétaires, sans préjudice des montants compensatoires « adhésion », le mécanisme est totalement déréglé. C'est un véritable cancer qui ronge la politique agricole commune, car tout ce qui est pris pour le domaine monétaire sur une enveloppe qui n'est pas extensible l'est fatalement au détriment des interventions, des soutiens et des organisations de marché.

C'est la raison pour laquelle, sur le plan communautaire, le Gouvernement a, la semaine dernière, ardemment soutenu la demande de la Commission qui tendait à convier le gouvernement britannique, comme l'avait souhaité le gouvernement irlandais, à dévaluer sa monnaie verte. C'est aussi la raison pour laquelle, conscient des dangers que le désordre monétaire fait courir à la politique agricole commune et plus généralement à la politique européenne, puisqu'il y a actuellement en Italie 50 p. 100 de cautionnement sur les importations et 10 p. 100 de taxe sur les achats de devises étrangères, le Gouvernement a demandé à l'Assemblée nationale de bien vouloir approuver le plan de lutte contre l'inflation auquel M. Barre a attaché son nom. (*Applaudissements sur divers bancs de la majorité.*)

M. Didier Julia. Là n'est pas le problème !

DRIT DE GRÈVE DES ENSEIGNANTS

M. le président. La parole est à M. Brocard.

M. Jean Brocard. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'éducation.

Monsieur le ministre, à la veille de la grève du 7 octobre, vous avez été interviewé par une radio périphérique. A une question qui vous était posée sur le respect du droit de grève des enseignants, vous avez répondu que le droit de grève était inscrit dans la Constitution. Or force est de constater que les syndicats n'ont pas eu la même préoccupation.

En effet, j'ai eu communication d'un document, diffusé dans la région Rhône-Alpes et adressé aux délégués cantonaux du premier degré, dont je me permets de vous lire un extrait: « Grève du 7 octobre. Elle semble avoir été bien suivie, mais de façon plus inégale que d'habitude. Moins de réticence dans beaucoup de secteurs. Des noyaux de non-grévistes imprévus ailleurs. Nous vous demandons en conséquence de nous transmettre sous huitaine une liste nominative des non-grévistes syndiqués S. N. 1., P. E. G. C. ou S. G. E. N. » (*Exclamations sur plusieurs bancs de la majorité.*)

Ce document, adressé, je le rappelle, aux délégués cantonaux, est signé par les responsables départementaux du S.N.I. A mon avis, il constitue un véritable appel à la délation. Aussi, monsieur le ministre, je vous demande avec la plus grande fermeté ce que vous pensez de cette pratique et quelles mesures vous comptez prendre. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

M. André Fanton. C'est la préfiguration de ce que serait la politique de l'union de la gauche !

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation.

M. René Haby, ministre de l'éducation. Monsieur le député, je ne crois pas qu'un tel document mérite qu'on s'y arrête longuement. (*Mouvements sur divers bancs de la majorité.*)

Pour le ministre de l'éducation, il comporte cependant certains enseignements, et d'abord celui que la grève de la semaine dernière a remporté beaucoup moins de succès que certains de ses responsables ont bien voulu le dire; l'aveu s'en trouve dans le texte que vous avez lu.

Je donnerai, bien entendu, les instructions nécessaires pour qu'en aucun cas l'inscription d'instituteurs, syndiqués ou non, sur ces listes de non-grévistes ne puisse avoir une conséquence quelconque sur le déroulement de leur carrière administrative. (*Exclamations sur divers bancs de la majorité.*)

M. Marc Bécam. Vous oubliez les commissions paritaires !

M. le ministre de l'éducation. Je profite de l'occasion pour dénoncer une idée fausse que certains syndicats entretiennent volontiers dans l'opinion. Contrairement à ce qu'ils laissent croire — je l'affirme ici en prenant mes responsabilités — ils ne jouent en réalité aucun rôle dans les mutations ou dans les promotions des personnels.

L'administration — soyez-en assuré — est encore suffisamment solide pour résister à des pressions de ce genre. En tout cas, je le répète, je veillerai personnellement à ce qu'il en soit toujours ainsi. (*Rires sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche.*)

M. André Fanton. Entendez-vous les rires sur les bancs des socialistes ?

M. le ministre de l'éducation. Cela dit, en tant que citoyen cette fois, je m'interroge sur la signification que revêtiraient de telles dénonciations si les amis politiques du syndicat en question se trouvaient actuellement au pouvoir. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

M. André Fanton. Ces listes sont un aveu !

M. le ministre de l'éducation. Je voudrais mettre en parallèle l'attitude de ce syndicat et l'effort fait par le Gouvernement, précisément au nom de ces libertés que certains ne défendent qu'en paroles, pour protéger les citoyens contre toute utilisation abusive de fichiers et contre toute mise en fiche d'une façon générale. Je vous rappelle à ce propos qu'un projet de loi vise à interdire toute liaison entre les fichiers informatiques.

Quant au fond du problème et à la signification que peut revêtir ce genre de document, je laisse aux instituteurs eux-mêmes le soin de dire ce qu'ils pensent d'une telle entreprise de mouchardage. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

M. le président. Mes chers collègues, je rappelle que, selon la procédure des questions au Gouvernement, la majorité et l'opposition disposent chacune d'un même temps de parole d'une demi-heure. Tant que cette durée n'est pas expirée, un nouvel orateur peut prendre la parole auquel cas le ministre qualifié lui répondra au-delà de la demi-heure. Il en a été ainsi pour la majorité, il en sera de même pour l'opposition.

EXONÉRATION DE LA TAXE D'HABITATION

M. le président. La parole est à M. Porelli.

M. Vincent Porelli. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'économie et des finances.

Affirmer aujourd'hui que le poids des impôts locaux a largement dépassé le seuil du tolérable est devenu un lieu commun. Mais cette vérité de La Palice fait mal.

Il y a en France 13 millions d'assujettis à l'impôt sur le revenu des personnes physiques perçu au profit de l'Etat, mais 19 millions de Français et de Françaises acquittent un impôt local. Cela signifie qu'il existe, compte non tenu des

bénéficiaires du fonds national de solidarité, plusieurs millions de gens parmi les plus pauvres et les plus malheureux qui versent une taxe d'habitation à la commune, au département et à la région.

Et que dire de ces retraités et de ces salariés, dont les revenus sont proches du S.M.I.C., qui payent l'impôt sur le revenu et qui sont touchés de plein fouet par la hausse considérable de la taxe d'habitation due aux transferts de charge et à l'inflation ? C'est proprement inadmissible et d'autant plus scandaleux, monsieur le Premier ministre, que ces mêmes contribuables, à condition d'être âgés de soixante-cinq ans, étaient, avant 1968, exonérés de l'impôt local, l'Etat versant aux communes l'équivalent de leur impôt en utilisant les sommes supplémentaires prélevées à cet effet sur les impôts locaux.

Grâce à une loi qui fut votée en décembre 1967, cette exonération a été supprimée malgré l'opposition des groupes de gauche à l'Assemblée nationale. En 1973, le groupe communiste a réclamé, à l'occasion du débat sur la modernisation de la fiscalité locale, le rétablissement de cette exonération, mais la majorité de droite a repoussé notre amendement.

C'est pourquoi je vous demande, monsieur le Premier ministre, quelles dispositions vous comptez prendre dans les plus brefs délais pour, d'une part, rétablir l'exonération de la taxe d'habitation dont bénéficiaient avant 1968 les personnes âgées de soixante-cinq ans et plus n'acquittant pas d'impôt à l'Etat et, d'autre part, étendre cette exonération à toutes les personnes âgées de moins de soixante-cinq ans dont les ressources sont si faibles qu'elles ne sont pas assujetties à l'impôt sur le revenu alors même qu'elles ne sont pas titulaires de l'allocation du fonds national de solidarité. (*Applaudissements sur les bancs de l'opposition.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé de l'économie et des finances.

M. Michel Durafour, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé de l'économie et des finances. Effectivement, monsieur le député, avant 1967, les personnes âgées de plus de soixante-cinq ans et ne disposant pas de revenus supérieurs à un plafond déterminé bénéficiaient d'une exonération de la taxe d'habitation. En 1967, comme vous l'avez rappelé il y a un instant, l'Assemblée nationale a suivi le Gouvernement et a supprimé cette exonération.

Je tiens à préciser cependant que le bénéfice de cette exonération a été maintenu pour les personnes âgées de plus de soixante-cinq ans qui se trouvent dans une situation difficile et notamment lorsqu'elles remplissent les conditions d'octroi de l'allocation du fonds national de solidarité et qu'elles ne vivent pas avec d'autres personnes elles-mêmes imposables.

Lorsque les conditions d'octroi de l'allocation ne sont pas remplies, les personnes de plus de soixante-cinq ans non assujetties à l'impôt sur le revenu bénéficient d'un dégrèvement partiel.

Enfin, l'exonération totale de la taxe d'habitation des personnes non imposables joue à partir de l'âge de soixante-quinze ans, et, comme vous le savez, c'est l'Etat qui prend en charge cette dépense.

En résumé, la situation est donc la suivante : les personnes âgées de plus de soixante-cinq ans et disposant de revenus minimes bénéficient effectivement de l'exonération de cette taxe qui est payée, en revanche, par les personnes âgées de soixante-cinq ans dont les revenus sont plus importants.

PAIEMENT ÉCHELONNÉ DE LA TAXE D'HABITATION

M. le président. La parole est à M. Jans.

M. Perfait Jans. Monsieur le Premier ministre, la réponse qui vient d'être faite à mon ami M. Porelli concernant l'exonération de la taxe d'habitation pour les personnes âgées et les citoyens non passibles de l'impôt sur le revenu est on ne peut plus décevante.

Il faudra bien un jour, dans le cadre d'une fiscalité démocratique, revoir l'établissement de cette taxe. Nous avons déjà demandé, sans être suivis par la majorité, et nous demandons à nouveau que la taxe d'habitation soit assise pour une partie seulement sur la valeur locative du logement et pour le reste sur les revenus, ce qui serait plus équitable.

Pour aujourd'hui, ma question sera plus pratique. La taxe d'habitation représente maintenant parfois plus de 50 p. 100 des revenus mensuels d'une famille. S'acquitter de cet impôt en un

seul versement devient impossible pour des millions de familles qui se voient ainsi pénalisées par les 10 p. 100 de majoration dus après les délais légaux.

Nous vous demandons, monsieur le Premier ministre, d'instaurer l'étalement du paiement de la taxe d'habitation en trois versements au moins, tous situés au-delà de la date d'appel actuelle. (Applaudissements sur les bancs de l'opposition.)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé de l'économie et des finances.

M. Michel Durafour, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé de l'économie et des finances. Monsieur le député, je suis désolé que ma réponse précédente vous ait déçu. Néanmoins, je me ferai une raison.

Je vous indique cependant que le Gouvernement réfléchit actuellement à la possibilité d'un paiement échelonné de la taxe d'habitation.

Quelle était la situation antérieure ? A la suite de la réévaluation des bases d'imposition, la perception de la taxe d'habitation avait subi un important retard. Grâce à l'action de M. Fourcade et à l'effort des services du ministère de l'économie et des finances, d'importantes mesures ont été prises qui permettent maintenant de percevoir cette taxe l'année même de son émission.

Ces mesures ont exigé un an à un an et demi de mise en place. Celle-ci est terminée et j'appelle l'attention de l'Assemblée sur le fait que puisque c'est l'Etat qui fait l'avance du produit de la taxe aux collectivités locales, c'est lui qui a dû supporter le poids du retard apporté au paiement de ladite taxe. (Exclamations sur les bancs de l'opposition.)

Actuellement, ce retard est résorbé et mes services étudient la possibilité d'un certain échelonnement du paiement de cette taxe qui est perçue au profit des collectivités locales, mais qui, comme vous l'avez dit vous-même, monsieur le député, est souvent lourde.

Lorsque l'étude complète sera terminée, un projet sera éventuellement soumis à l'approbation du Parlement.

REMBOURSEMENT DES ACTES PARAMÉDICAUX

M. le président. La parole est à M. Claude Weber.

M. Claude Weber. Monsieur le Premier ministre, le 11 octobre dernier, de très nombreux membres des professions paramédicales, kinésithérapeutes, orthophonistes, orthoptistes, podologues, ont fermé leurs cabinets.

Ils entendaient protester contre la décision du Gouvernement de ramener de 75 p. 100 à 65 p. 100 le taux de remboursement des actes de leurs professions.

Ce sont les assurés sociaux, déjà lourdement frappés par leur handicap, qui seront touchés par cette mesure, laquelle va de pair avec d'autres, tel le non-remboursement des transports médicaux, qui s'inscrivent dans votre plan d'austérité et qui préparent un relèvement général du ticket modérateur.

Ces mesures, qui atteignent en particulier les gens de condition modeste, aggravent l'inégalité devant la maladie. Elles mettent en cause la liberté de prescription des médecins qui seront conduits à ne pas prescrire certains traitements pourtant nécessaires à leurs malades.

Devant la vive émotion suscitée, tant chez les auxiliaires médicaux que chez les travailleurs et l'ensemble des assurés sociaux, je vous demande, monsieur le Premier ministre, si vous ne comptez pas revenir sur des dispositions qui mettent en cause gravement le droit à la santé. (Applaudissements sur les bancs de l'opposition.)

M. le président. La parole est à M. le ministre du travail.

M. Christian Beullac, ministre du travail. Monsieur Weber, je ne doute pas que vous avez pris conscience de la situation dramatique dans laquelle se trouve la sécurité sociale : si des économies n'avaient pas été prévues, il aurait fallu procéder à un relèvement plus important des cotisations. (Protestations sur les bancs de l'opposition.)

M. Dominique Frelaut. Faites payer les patrons !

M. le ministre du travail. Parmi les mesures décidées par le Gouvernement le 22 septembre dernier figure, en effet, un relèvement du ticket modérateur, pour les actes paramédicaux que vous avez signalés, de 25 p. 100 à 35 p. 100.

Toutefois, afin d'éviter que ce relèvement ne frappe les plus défavorisés, le Gouvernement a pris plusieurs dispositions.

D'abord, je vous fais remarquer que le taux de remboursement, fixé à 65 p. 100, reste encore élevé.

M. Gilbert Faure. Encore ?

M. le ministre du travail. Ensuite, si les actes paramédicaux signalés ne sont pas toujours des actes de santé, en revanche, les actes des infirmières et des sages-femmes continuent à bénéficier du ticket modérateur à 25 p. 100.

Enfin, et surtout, les personnes antérieurement exemptées le restent intégralement. Elles sont toujours remboursées à 100 p. 100.

Certaines catégories gardent leurs avantages antérieurs. Il s'agit d'abord des patients touchés par une maladie qui figure sur la liste des vingt-cinq maladies donnant droit à l'exemption du ticket modérateur. Il en va de même pour les malades frappés par des maladies dites « coûteuses et de longue durée ». Sont exemptées, aussi, les personnes qui subissent une intervention dont la cotation est supérieure à K 50, c'est-à-dire une opération du type de l'appendicite, ainsi que les pensionnés de guerre, les rentiers du travail, les pensionnés d'invalidité et les personnes hospitalisées plus de trente jours.

Vous pouvez donc être rassuré, monsieur Weber. (Sourires sur les bancs des communistes.)

COMMISSION DE RÉPARTITION DES PERSONNELS DE LA VILLE DE PARIS

M. le président. La parole est à M. Villa.

M. Lucien Villa. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'intérieur.

Que ce soit devant la commission des lois, à l'Assemblée nationale, ou devant la commission Etat-Ville de Paris, créée pour examiner les conséquences de l'application de la loi modifiant le régime administratif de Paris, vous aviez indiqué que la commission de répartition des personnels, mise en place par votre ministère, serait constituée démocratiquement et que les organisations syndicales représentatives des personnels auraient la place qui leur revient.

Or, à la lecture du *Journal officiel* du 30 septembre et de l'arrêté portant désignation des membres de la commission de répartition, on s'aperçoit que sa composition est un défi aux règles démocratiques et un reniement des engagements pris.

C'est ainsi que le Conseil de Paris ne sera représenté que par cinq conseillers, appartenant tous à la majorité. Les élus de gauche, communistes, socialistes et radicaux de gauche, qui représentent le tiers des élus de la capitale en sont exclus.

Les représentants des ministères et administrations seront au nombre de sept et les organisations syndicales, pourtant les plus concernées, auront droit aux strapontins.

Ainsi, ce que disaient les députés communistes devant cette assemblée lors du débat sur le statut de Paris se confirme.

Après celui qui a frappé les attachés d'administration, qui, en dépit de la loi votée par le Parlement, se trouvent par décret déclassés, quels mauvais coups s'apprête-t-on à porter aux autres catégories de personnel ?

Nous tenons à protester énergiquement contre ces atteintes graves aux engagements pris par le Gouvernement, et je poserai trois questions.

Premièrement, quels sont les critères qui ont présidé à la composition de la commission de répartition ?

Deuxièmement, allez-vous abroger l'arrêté en cause ?

Troisièmement, allez-vous mettre en place une commission qui tiendra compte de la volonté du suffrage universel et dans laquelle les organisations syndicales représentatives pourront exercer pleinement leurs responsabilités ? (Applaudissements sur les bancs des communistes.)

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur.

M. Michel Poniatowski, ministre d'Etat, ministre de l'intérieur. Monsieur le député, j'ai déjà répondu très longuement à cette question lors de la séance de mercredi dernier. Je n'y reviendrai donc pas.

Je rappellerai seulement que la loi du 31 décembre 1975 a, en effet, prévu que les droits acquis des personnels seraient maintenus. Des concertations prolongées avec ces personnels ont eu lieu et, dans l'ensemble, un accord est intervenu avec toutes les catégories.

Subsiste le problème posé par les attachés d'administration. Leur association a formulé un certain nombre d'observations qui vont nous permettre de réexaminer les textes, comme je l'ai indiqué la semaine dernière, après quoi cette affaire sera soumise à l'arbitrage de M. le Premier ministre.

M. Lucien Villa. Et la commission dont j'ai parlé ?

RÉPARTITION DE L'AIDE AUX AGRICULTEURS
VICTIMES DE LA SÉCHERESSE

M. le président. La parole est à M. Pierre Joxe.

M. Pierre Joxe. Monsieur le ministre de l'agriculture, après avoir démontré que les crédits prévus pour l'indemnisation des petits et moyens agriculteurs victimes de la sécheresse étaient largement inférieurs au montant des dommages subis, de nombreuses organisations professionnelles agricoles contestent à présent non seulement le montant, mais le mode de répartition de ces crédits.

Je vous demande de nous indiquer avec précision la date à laquelle vous publierez — je dis bien « publierez » — les méthodes, les bases de calcul, y compris les différents coefficients concernant la pluviométrie, la production fourragère, le cheptel et les structures d'exploitation, qui ont été et seront utilisées pour répartir l'aide entre les régions agricoles et les départements, avec les tableaux chiffrés détaillant cette aide. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'agriculture.

M. Christian Bonnet, ministre de l'agriculture. Dans toute cette affaire, le Gouvernement a été animé par un souci de justice, et s'il a utilisé une procédure déconcentrée, c'est précisément afin de mieux cerner la réalité.

Deux indicateurs principaux ont été retenus : d'une part, l'intensité de la sécheresse mesurée à travers des indications de pluviométrie et un bilan fourrager tenant compte de l'hivernage ; d'autre part, la richesse relative des départements, c'est-à-dire le revenu brut d'exploitation départemental, corrigé par la notion de personne-année-travail, ce qui permet à un département qui n'est pas riche mais comporte de très nombreuses exploitations — la Manche, par exemple — de se trouver mieux placé que tel ou tel département du Bassin parisien, sensiblement plus riche, mais dont le nombre d'exploitations est beaucoup plus faible.

J'ajoute que nous avons délibérément, étant donné les spécificités de l'une et de l'autre branche de notre agriculture, décidé de privilégier l'élevage et que nos calculs ont été fondés sur la base suivante : 90 p. 100 pour l'élevage et 10 p. 100 pour les productions végétales, compte tenu de l'effort qui est consenti en matière de prêts « calamités », puisque ceux-ci, vous le savez, ont été portés de quatre à sept ans sans modification du taux d'intérêt.

Enfin, certaines mesures, dont plusieurs députés de la majorité ou de l'opposition se sont inquiétés, sont prévues pour ce qu'il est convenu d'appeler les « bordures » — et je vois M. Bayou qui, soudainement, prête à nouveau attention à mon propos — c'est-à-dire...

M. Raoul Bayou. Je vous suis de très près, monsieur le ministre !

M. le ministre de l'agriculture. ... les parties d'un département qui auront été touchées par la sécheresse sans que le département l'ait été intégralement.

Mais je crois deviner derrière votre question, monsieur Joxe, une accusation sous-jacente de manque d'objectivité.

J'y répondrai en indiquant que votre département se trouve, pour la Bourgogne, le mieux placé et que vient immédiatement après celui du porte-parole de l'opposition, M. Mitterrand. En outre, j'ai reçu, de nombreux députés de la majorité, des protestations contre l'insuffisance des dotations attribuées à leurs régions, ce qui est, me semble-t-il, la meilleure garantie de l'objectivité de nos critères. (Applaudissements sur des nombreux bancs de la majorité.)

APPROVISIONNEMENT EN SUCRE

M. le président. La parole est à M. Gau.

M. Jacques-Antoine Gau. Monsieur le Premier ministre, depuis deux mois, il est devenu très difficile de trouver du sucre en France et, si l'on en croit les représentants de la profession sucrière et du Gouvernement, la responsabilité en incomberait aux ménagères.

Mais pourquoi est-ce précisément cette denrée qui manque dans le commerce alors qu'aucune pénurie n'existe à la production ? La vraie raison n'est-elle pas un comportement spéculatif aux divers stades de la production et de la commercialisation ?

Qu'a fait le Gouvernement pour s'assurer que des stockages abusifs n'ont pas été réalisés en attendant un relèvement du prix du sucre ?

Que compte-t-il faire pour mettre fin à une situation contre laquelle les catégories modestes de la population — familles nombreuses et personnes âgées notamment — n'ont pu se prémunir ?

M. le président. La parole est à Mme le secrétaire d'Etat auprès du ministre délégué à l'économie et aux finances, chargé de la consommation.

Mme Christiane Scrivener, secrétaire d'Etat. Monsieur le député, je crois utile de rappeler quelles sont les conditions objectives du marché du sucre.

La production française sera d'environ 2,6 millions de tonnes et la consommation de 2 millions de tonnes. Les stocks actuels atteignent 300 000 tonnes contre 150 000 tonnes à la même époque en 1973 et en 1974.

Par ailleurs, sur le marché mondial, la production de sucre est pléthorique ; les cours sont en baisse et le fait que les Etats-Unis aient été conduits à tripler les droits sur le sucre en est la meilleure preuve.

On peut donc dire qu'objectivement il n'y a lieu de craindre, dans l'avenir, ni pénurie ni hausse des prix.

M. André Fanton. Très bien !

Mme Christiane Scrivener, secrétaire d'Etat. C'est, hélas ! à tort que certains consommateurs français ont stocké du sucre, soit parce qu'ils craignaient une pénurie, soit parce qu'ils voulaient spéculer sur une éventuelle hausse des prix, au détriment finalement des autres consommateurs.

Enfin, des sondages récents montrent que, lentement, on commence à retrouver du sucre. (Applaudissements sur plusieurs bancs de la majorité.)

CONDITIONS DE NOMINATION
DE CERTAINS PERSONNELS DES I. U. T.

M. le président. La parole est à M. Gayraud.

M. Antoine Gayraud. Ma question s'adresse à Mme le secrétaire d'Etat aux universités.

Vous n'ignorez pas, madame le secrétaire d'Etat, qu'un mouvement de protestations émanant des personnels et des étudiants des instituts universitaires de technologie s'engage contre vos initiatives concernant la nomination des directeurs d'I.U.T. et des chefs de département.

Les directeurs seraient désormais nommés par vous-même et les chefs de département par les recteurs, sans avis favorable des conseils d'administration. (Murmures sur les bancs de l'union des démocrates pour la République.)

Quelles raisons ont motivé la préparation du décret modifiant, dans un sens autoritaire, les conditions de nomination de ces personnels ? (Applaudissements sur les bancs de l'opposition.)

M. le président. La parole est à Mme le secrétaire d'Etat aux universités.

Mme Alice Saunier-Seïté, secrétaire d'Etat. Monsieur le député, le conseil national des enseignements supérieurs et de la recherche venant de donner un avis favorable, à une écrasante majorité, à la proposition que je lui ai faite de nommer dorénavant les directeurs d'I.U.T. comme les directeurs d'écoles d'ingénieurs, compte tenu de la grande similitude entre ces deux types d'établissements, je vais bien entendu donner suite à ce projet.

Quant aux critères de nomination des chefs de département, il n'en existait aucun. Le décret constitutif des I. U. T. comportait à cet égard une lacune qu'il a paru indispensable de combler en donnant à la nomination des chefs de département d'I. U. T. une forme rigoureuse compte tenu du rôle important que jouent ces personnels, notamment dans les liaisons avec les milieux professionnels, (Applaudissements sur les bancs de la majorité.)

ENGRAIS INDUSTRIELS

M. le président. La parole est à M. Delelis.

M. André Delelis. Les prédécesseurs du ministre du commerce extérieur, MM. Barre et Ségard, ont signé avec des pays étrangers des marchés aux termes desquels des engrais sont importés dans notre pays en compensation d'usines montées par l'industrie française et livrées « clés en mains » à l'étranger.

Ces importations d'engrais concurrencent aujourd'hui fortement les productions de « plate-forme chimique des Charbonnages de France dans le Pas-de-Calais, où 700 emplois sont menacés ; dans la région de Toulouse, ce sont plusieurs centaines d'emplois qui sont en cause.

Si nous sommes pour le plein emploi à l'extérieur de nos frontières, nous préférons bien sûr le maintien de l'emploi des travailleurs dans les industries chimiques de France.

Dans ces conditions, quelles mesures le Gouvernement compte-t-il prendre pour éviter à l'avenir qu'une telle situation ne se reproduise ? (Applaudissements sur les bancs des socialistes et raticaux de gauche.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'industrie et de la recherche.

M. Michel d'Ornano, ministre de l'industrie et de la recherche. Monsieur le député, les causes des difficultés rencontrées, en France, par l'industrie des engrais sont multiples.

La campagne 1975-1976, qui s'est achevée le 31 mai, avait marqué une régression par rapport à la précédente et celle de 1976-1977 s'est caractérisée à son début par une diminution des ventes de 20 à 40 p. 100 selon les types d'engrais.

Cela s'explique par plusieurs raisons, dont certaines ont trait à la sécheresse qui a sévi cette année dans notre pays, et notamment par le fait que la situation internationale s'est complètement retournée ; en effet, d'une situation de pénurie à prix élevés, on est passé à une situation d'excédents à prix très bas. C'est la raison pour laquelle des pays dont les productions étaient excédentaires se sont tournés vers le marché français : les Etats-Unis, en particulier, nous ont vendu des superphosphates et les pays de l'Est des engrais composés azotés.

Quelle a été alors l'action des pouvoirs publics ? Ils ont surveillé les importations, opéré des contrôles, notamment pour les superphosphates en provenance des Etats-Unis, et passé des accords avec certains pays de l'Est pour limiter les importations vers la France à un niveau plus raisonnable.

En dehors des négociations qui ont été menées et qui se sont traduites par des ventes effectuées en compensation par des entreprises françaises, on peut affirmer que, dès cette année, les importations en provenance des Etats-Unis et des pays de l'Est ont été sensiblement freinées.

Par ailleurs, depuis le mois de septembre, on constate une reprise assez sensible des ventes d'engrais, et les mesures proposées par le Gouvernement en faveur des agriculteurs devraient également contribuer à l'accélération de cette reprise.

Enfin, les industriels, avec l'appui des pouvoirs publics, s'attachent actuellement à mieux coordonner leurs politiques industrielles et commerciales. (Applaudissements sur plusieurs bancs de la majorité.)

LICENCIEMENTS DANS L'HÉRAULT

M. le président. La parole est à M. Sénès.

M. Gilbert Sénès. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'industrie et de la recherche et à M. le ministre du travail.

Lors de la fermeture des mines de charbon des houillères de l'Hérault, des primes de reconversion ont été attribuées à des industriels, et c'est à ce titre que s'était installée, au Bousquet-d'Orb, la société technique de préfabrication spécialisée en constructions préfabriquées.

Par la suite, cette entreprise ayant déposé son bilan, la société Dumez reprit l'affaire dans la même spécialité. Du fait de nouvelles difficultés, l'entreprise fut reconvertie en 1973, en particulier grâce à l'aide de la D.A.T.A.R., en usine de menuiseries industrialisées rattachée au groupe Dumez.

Les ouvriers viennent d'être avisés par la direction de son intention de licencier dans un premier temps la moitié du personnel alors que des investissements considérables ont été effectués.

Compte tenu des difficultés économiques que connaît l'arrière-pays héraultais, je demande au Gouvernement de nous informer des mesures qu'il envisage de prendre afin de maintenir l'emploi dans cette région déjà gravement affectée par le chômage. (Applaudissements sur les bancs de l'opposition.)

M. le président. La parole est à M. le ministre du travail.

M. Christian Beullac, ministre du travail. La situation de l'emploi dans l'Hérault est effectivement préoccupante puisqu'il existe quinze mille demandeurs d'emploi dans ce département et qu'au cours de ces derniers mois un certain nombre d'entreprises ont procédé à des réductions d'effectifs.

Actuellement, quatre entreprises, l'une à La Tour-sur-Orb, l'autre à Lunel, la troisième à Montpellier et la quatrième à Sète, connaissent des difficultés particulières.

L'une d'entre elles, l'entreprise Lenzbourg, à Lunel, pourrait être reprise par une société d'intérêt collectif agricole.

En ce qui concerne celle de La Tour-sur-Orb, son comité d'entreprise est actuellement consulté et mes services le seront également.

Pour les deux autres l'affaire est à l'étude. Les autorisations de licenciement ne pourront être données qu'après un long examen, notamment si des solutions ne peuvent pas être trouvées pour éviter les fermetures.

M. Paul Balmigère. M. Barre était chef de cabinet de M. Jeanneney lorsqu'ont été effectuées les reconversions dans le bassin minier ainsi que l'implantation de ces entreprises, et des promesses avaient été faites.

M. le président. Nous avons terminé les questions au Gouvernement.

— 3 —

RAPPEL AU REGLEMENT

M. le président. La parole est à M. Labbé, pour un rappel au règlement.

M. Claude Labbé. Monsieur le président, lorsque la conférence des présidents s'est réunie pour la première fois au cours de cette session, il avait été envisagé, sur la suggestion de mon ami M. François Le Douarec, que l'heure réservée chaque mercredi aux questions au Gouvernement serait prolongée de trente minutes, quinze pour la majorité et quinze pour l'opposition.

J'avais cru comprendre que l'ensemble des groupes et le Gouvernement étaient d'accord sur cette formule. C'est pourquoi, aujourd'hui, j'avais inscrit sur la liste des orateurs un certain nombre d'autres collègues de mon groupe.

Je souhaiterais savoir ce qu'il en est. La proposition est-elle appliquée ou le sera-t-elle ?

Je vous remercie à l'avance de votre réponse, monsieur le président.

M. le président. Monsieur Labbé, lors de la dernière conférence des présidents, à laquelle j'ai participé, il n'a pas été décidé de porter de trente à quarante-cinq minutes les temps de parole de l'opposition et de la majorité. Si la décision avait été prise, elle aurait figuré au procès-verbal ; le secrétariat général n'aurait d'ailleurs pas manqué de me le rappeler et nous l'aurions appliquée.

Nous inscrirons votre question à l'ordre du jour de la prochaine conférence des présidents.

— 4 —

SUSPENSION ET REPRISE DE LA SEANCE

M. le président. Je vais maintenant suspendre la séance pendant quelques instants, comme il est de tradition à la fin des questions au Gouvernement.

M. Benoît Macquet. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Macquet.

M. Benoît Macquet. Au nom des groupes de la majorité, monsieur le président, je demande que la suspension de séance se poursuive jusque vers dix-sept heures trente.

M. le président. La suspension est de droit.

(La séance, suspendue à seize heures vingt, est reprise à dix-sept heures cinquante-cinq.)

M. le président. La séance est reprise.

— 5 —

LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 1976

Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi de finances rectificative pour 1976 (n^{os} 2523, 2526, 2528).

Dans la suite de la discussion générale, la parole est à M. Boulloche.

M. André Boulloche. Mesdames, messieurs, la discussion sur le collectif budgétaire n'est qu'un des trois volets de la discussion générale qui, commencée sur la déclaration gouvernementale, se poursuivra dans le débat budgétaire proprement dit.

C'est artificiellement et du fait des circonstances que la division en trois discussions distinctes a été établie. Je crois, monsieur le Premier ministre, que nous pouvons être d'accord sur ce point.

En fait, il s'agit dans chacune de ces trois discussions d'examiner et de juger la politique économique et sociale du nouveau gouvernement. Aussi, le groupe du parti socialiste et des radicaux de gauche a-t-il décidé de regrouper ses interventions générales sur des thèmes concernant à la fois le collectif de 1976 et le budget pour 1977 puisqu'ils constituent deux éléments d'une politique unique.

Mon intervention portera essentiellement sur l'état des finances publiques dont la dégradation manifeste et persistante conduit à se poser des questions auxquelles le Parlement devrait consacrer une réflexion approfondie.

Le député, membre de la commission des finances, qui veut exercer sa fonction de contrôle sur les lois de finances successives qui lui sont soumises éprouve, pour remplir cette mission essentielle, des difficultés de plus en plus grandes. Déjà, lors des discussions du collectif de 1975 et du budget de 1976, j'avais mis l'Assemblée en garde contre l'obscurité grandissante qui s'étendait sur ce qui était permis à ses membres de connaître de l'état réel des finances publiques. Depuis, la situation s'est encore considérablement dégradée au point qu'on peut se demander si l'examen des lois de finances par l'Assemblée a encore un sens.

En ce qui concerne le collectif que nous examinons aujourd'hui, on est stupéfait de constater qu'il présente une exécution du budget en excédent de sept millions de francs, alors que vous nous avez annoncé, monsieur le Premier ministre, que le déficit serait de quinze milliards de francs, et que la lecture de votre exposé liminaire au rapport économique et financier laisse prévoir un déficit de l'ordre de dix-neuf milliards de francs. Vous avez même cité hier le chiffre de vingt milliards de francs.

Où se trouve la vérité entre ces différents chiffres ? Ne pensez-vous pas que de tels écarts donnent une fâcheuse impression de manque de sérieux ?

Je sais bien que vous prévoyez un collectif de fin d'année qui présentera un déficit plus vraisemblable ; mais alors, pourquoi avoir fait état, dans votre texte, de ce supplément de recettes de quatre milliards de francs qui n'y aurait sa place que si vous faisiez effectivement le point actuel de l'exécution du budget de 1976 ? Or, vous savez bien que celle-ci accuse en ce moment un découvert de plus de trente-cinq milliards de francs dont vous espérez bien — et nous avec vous — combler une partie d'ici à la fin de l'année pour le ramener aux environs de vingt milliards de francs. Dans ces conditions, pourquoi ce chiffre ridicule d'un excédent de 7 millions.

Il semble d'ailleurs que vos services s'ingénient à empêcher les parlementaires d'exercer leur contrôle sur les grands équilibres des budgets.

M. Gilbert Faure. Très bien !

M. André Boulloche. Les chiffres qui permettent d'établir les balances et les différences qui forment les excédents ou les déficits comportent des noms vagues : « autres recettes », « financements à déterminer ». Et cela ne concerne pas des brouilleries.

Les « autres recettes », poste sur lequel nous n'avons aucune précision dans l'évolution des recettes consolidées des administrations, étaient de 32 milliards de francs en 1975 et de 30 mil-

liards en 1976. Cela représente plus de 5 p. 100 des prélèvements obligatoires. Mais ce chiffre a disparu pour les comparaisons entre 1976 et 1977.

Pourquoi ? Peut-être parce qu'il n'est pas disponible ? Mais si, il est disponible, car on peut le reconstituer en comparant les pages 39 et 40 de votre rapport économique et financier. On trouve alors que ces « autres recettes » sont de 36 milliards, ce qui vous permet de réduire le besoin de financement des administrations publiques, en 1977, à 13 milliards. Doit-on vous croire sur parole ? Un minimum de précision nous y aiderait.

Quant aux « financements à déterminer », nous les trouvons, par exemple, dans le budget des P.T.T., où ils augmentent, année après année, d'une manière incorrigible. Pour 1977, ce poste est prévu, à hauteur de 11,4 milliards, alors que nous allons discuter des heures durant sur une modification de quelques points au budget de la culture, par exemple, qui représente 1,5 milliard.

Que signifie, dans ces conditions, la discussion budgétaire ?

L'arrivée d'un économiste sérieux et compétent à la tête du Gouvernement nous donnait à penser que quelque chose allait être changé dans l'examen des lois de finances. Nous sommes, au contraire, obligés de constater que l'exercice de camouflage et de mystification n'a jamais été porté à un tel degré d'achèvement. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche.)

Au fil des lois de finances, les tableaux qui apportaient quelques lumières aux parlementaires disparaissent les uns après les autres. C'est ainsi que le rapport économique et financier du budget de 1976 a été le dernier à donner l'évolution du solde des opérations économiques des administrations, réparties entre l'Etat, la sécurité sociale et les collectivités locales. Encore s'arrêtait-il à 1975. Cette année, ces indications, pourtant précieuses, ont totalement disparu.

Quelle est, d'ailleurs, la portée des arguments théoriques mis en avant pour justifier une croissance des dépenses de l'Etat de 13,3 p. 100 ? La raison essentielle invoquée est que l'on doit s'en tenir au même ordre de grandeur que la croissance du produit intérieur brut marchand — c'est la nouvelle terminologie — évaluée par les hypothèses économiques à 13,2 p. 100.

Admettons un instant ce raisonnement, encore qu'il y aurait beaucoup à dire sur l'évolution parallèle de ces deux grandeurs. Mais savez-vous comment ces taux ont été établis ? Pour les dépenses budgétaires, la comparaison est faite de loi de finances initiale à loi de finances initiale, sans tenir compte des collectifs ni des prévisions actuelles du ministère de l'économie et des finances. Si l'on en tenait compte, le taux chuterait de 13,3 p. 100 à 8,5 p. 100. Par contre, la progression du produit intérieur brut marchand en 1977 est calculée, elle, sur une prévision 1976 qui tient compte de l'exécution réelle des opérations budgétaires au cours de cette année. La différence porte sur 4,8 p. 100, soit le taux de croissance envisagé pour 1977.

Dans ces conditions, on ne peut, monsieur le Premier ministre, se défendre d'une impression de malaise. Cette impression, c'est que vos textes ont été élaborés à la hâte et qu'ils recèlent de nombreuses contradictions.

En voulez-vous un autre exemple ? Je prendrai celui du prix de l'eau auquel se rapporte l'article 9 de votre collectif. Portant injustement tort aux collectivités locales, en particulier à celles qui exploitent en régie leur service des eaux, vous prétendez limiter la hausse du prix de l'eau à 6,5 p. 100 en 1977. Vous savez bien cependant que le prix de l'eau est fixé une fois par an et que, dans vos hypothèses, ce genre de prix ne relève pas de la norme de glissement en cours d'année que vous avez fixée à 6,5 p. 100, mais du rapport de la moyenne des prix de 1977 à la moyenne des prix de 1976, fixée par vos propres prévisions à 8 p. 100. Le même raisonnement vaut également pour les impôts sur les revenus de 1977.

De 6,5 p. 100 à 8 p. 100, la différence n'est pas négligeable pour un grand nombre de gens. C'est le taux de 8 p. 100 qui, en toute logique, devrait être appliqué, au prix de l'eau. Ce détail a sans doute échappé à vos services, monsieur le Premier ministre. Pour les collectivités qui devront prévoir une subvention à leur budget annexe du service des eaux, mis en déficit par le pouvoir central, cela peut représenter des sommes d'une certaine importance.

C'est dans un tel contexte où la possibilité d'être pleinement informé est refusée aux élus de la nation et où les quelques vérifications qu'ils peuvent opérer ne leur permettent pas d'accepter sans réserve les chiffres qui leur sont fournis, que nous sommes amenés à constater, pour la période 1975-1976, un déficit de l'ordre de 60 milliards de francs et à nous interroger sur le budget pour 1977 et les perspectives de l'ensemble des finances publiques dans les deux ans qui viennent.

Certes, l'insuffisance, dont je viens de fournir quelques exemples, des données mises à notre disposition ne nous permet pas d'avancer des chiffres avec certitude. Mais la situation est trop sérieuse pour que nous nous abstenions de poser un certain nombre de questions.

Tout d'abord, quel est le degré de crédibilité de l'équilibre du budget qui nous est présenté ? Le budget de 1976 était lui aussi présenté en équilibre. Malgré une reprise économique importante au premier semestre, il se solde par un déficit dont on sait que l'ordre de grandeur sera d'une vingtaine de milliards.

Or tout porte à croire que le budget pour 1977 est basé sur une pyramide d'hypothèses favorables et passe volontairement sous silence des dépenses qu'il faudra faire en tout état de cause.

Hypothèses favorables : je citerai entre autres le maintien d'une forte croissance de l'exportation avec une diminution de plus de la moitié de celle de l'importation, une diminution du taux de l'épargne, une forte diminution de la masse monétaire.

Quant à ce qui est volontairement passé sous silence, je ne me hasarderai pas à en faire une liste exhaustive : la presse a fait état de certaines dépenses budgétaires volontairement sous-estimées ou écartées, alors qu'elles sont obligatoires, et il y a toutes les conséquences d'un budget déflationniste, d'un budget de récession.

Car la croissance réelle de 8,5 p. 100 que je mentionnais tout à l'heure signifie que, compte tenu de la progression admise pour les dépenses militaires, toutes les autres dépenses sont, en volume, en régression.

Dans ces conditions, le succès même de votre entreprise entraînerait un déficit supplémentaire, car une décélération de la croissance, de même qu'une modération de l'inflation conduisent mécaniquement à une diminution des recettes de l'Etat beaucoup plus rapide que celle de ses dépenses, qui sont incomparablement plus rigides. Je doute que vous ayez, par ailleurs, tenu compte des 2 milliards de francs que le blocage des tarifs va coûter à la S. N. C. F. et des charges supplémentaires que votre plan va représenter pour l'ensemble des entreprises publiques.

Aussi, ce budget « présenté » en équilibre a-t-il toutes chances d'être exécuté très différemment.

Actuellement, il n'est pas déraisonnable de penser que, si les conditions de départ ne sont pas modifiées — ce qui est loin d'être certain — le déficit pourrait être compris entre 10 et 20 milliards, ce qui représenterait 70 à 80 milliards sur trois ans.

Il faut réfléchir à ces chiffres en entamant une discussion budgétaire au cours de laquelle, généralement, au bout d'un mois, l'Assemblée réussit péniblement à modifier les crédits de quelques centaines de millions, et se demander si, dans l'état de sous-information où nous sommes maintenus, mes chers collègues, les débats sur les lois de finances ont encore un sens. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche.*)

Encore, lorsque l'on parle des finances publiques, ne peut-on se limiter au seul budget de l'Etat. Il faut penser aussi à la sécurité sociale et aux collectivités locales. Là aussi, l'avenir est très sombre. Le déficit tendanciel de la sécurité sociale est évalué à 2 milliards en 1976 et entre 8 et 10 milliards en 1977.

Quant à la situation financière des collectivités locales, chacun sait qu'elle est catastrophique. Il suffit d'ailleurs de constater que le solde des opérations économiques des administrations publiques locales se traduit, pour 1976, par un déficit de 13 milliards. Le VII^e Plan, de son côté, prévoit un besoin de financement des collectivités locales évalué à 16 milliards de francs courants en 1980, ce qui montre que, de l'aveu même du Gouvernement, la situation n'est pas en passe de s'améliorer.

Tel est le bilan, pour autant que nous, parlementaires de l'opposition, puissions le faire. Il est inquiétant et justifie de notre part un certain scepticisme lorsque nous vous entendons dire ceci : « En premier lieu, l'équilibre budgétaire est une condition indispensable du succès de l'entreprise. Dans une situation de déséquilibre des finances publiques, la création monétaire par le Trésor échappe à tout effort d'encadrement, comme on l'a vu en 1975 où elle a financé les deux tiers du déficit budgétaire en gestion. »

Le 4 septembre 1975, M. Fourcade avait dit exactement le contraire en affirmant que le financement en question serait assuré sans création monétaire anormale et qu'il ne paraissait pas devoir présenter un caractère inflationniste. Par contre, il avait dit, exactement comme vous, monsieur le Premier ministre, que le budget de 1976 se présentait en équilibre. Nous savons ce qu'il en advient.

Dans ces conditions, nous nous trouvons en présence d'une contradiction entre ce que, dans la ligne d'ailleurs de vos prédécesseurs, vous déclarez et les constatations qu'il nous est donné de faire sur les documents législatifs soumis à notre examen.

La position du Gouvernement a constamment été que le déficit du collectif de 1975 était une exception volontaire au principe de l'équilibre budgétaire, et que celui-ci demeurait fermement affirmé. Rappelons-nous le temps où l'actuel Président de la République vous fit inscrire ce principe dans la Constitution, principe que je n'ai pas retrouvé dans son livre d'ailleurs.

Or cette position ne tient pas devant l'examen des faits. Malgré tous les camouflages, nous discernons un déficit sur trois ans de 70 à 80 milliards de francs, situation de laquelle il faut rapprocher celles des finances locales et de la sécurité sociale.

Alors, monsieur le Premier ministre, nous sommes en droit de vous interroger très sérieusement.

Cette situation, vous êtes trop averti, vous êtes trop compétent pour ne pas la connaître. Vous n'êtes pas de ceux que certains services de la Rue de Rivoli peuvent chambrer et à qui on peut faire prendre des vessies pour des lanternes.

Alors, de deux choses l'une : ou bien vous acceptez cette situation et vous vous enfoncez dans un déficit structurel aboutissant à un délabrement de plus en plus prononcé des finances publiques ; ou bien vous avez l'intention de prendre des mesures afin de trouver de nouvelles ressources ou de faire de nouvelles économies, mais vous ne nous les annoncez pas. En effet, la progression des recettes fiscales consolidées ne permet pas, par son effet propre, de prévoir un rétablissement de l'équilibre.

Nous attendons de vous une définition plus claire et plus cohérente de la position de votre gouvernement sur ces questions essentielles.

Nous savons qu'il n'est pas aisé de sortir d'un déficit budgétaire, même volontairement provoqué au départ. L'Allemagne, les Etats-Unis qui, dans une meilleure situation économique que la nôtre, ont des problèmes de résorption de déficit parallèles aux nôtres, sont moins ambitieux et ne prétendent pas régler la question d'un seul coup.

Il ne faut pas, d'ailleurs, considérer qu'un découvert budgétaire est un mal en soi. Dans les charges de l'Etat, il y a, indépendamment des dépenses de fonctionnement, des dépenses temporaires, telles que les prêts, et des dépenses en capital, comme les investissements. Il n'y a pas de raison pour que les dépenses temporaires soient couvertes par des recettes définitives ni pour que les investissements de l'Etat soient autofinancés à 100 p. 100.

L'existence d'un découvert ne peut cependant pas être considérée comme une donnée négligeable. Simplement, il n'est acceptable que s'il est un élément d'une politique globale cohérente. En particulier, il n'est pas mauvais de rappeler ici que, si l'importance et les conditions de financement d'un découvert sont capitales dans la régulation de l'économie, il n'y a aucun rapport mécanique entre l'existence d'un tel découvert et la situation plus ou moins inflationniste d'une économie.

Il suffit, pour s'en convaincre, de considérer deux faits : le premier est que sur les quinze dernières années, la France a connu son plus fort taux d'inflation en 1974 et que, cette année-là, le budget a dégagé un excédent de près de 6 milliards de francs ; le deuxième est que le pays capitaliste occidental qui a su le mieux maîtriser l'inflation dans les années récentes est l'Allemagne fédérale. Or cette maîtrise s'est accompagnée du maintien et même de l'accroissement du découvert du budget fédéral.

Un découvert bien contrôlé n'est donc pas forcément à bannir, au moins sur une période déterminée. Mais les déclarations d'intention d'équilibre, lorsque l'on admet une exécution en déficit, montrent au contraire que le découvert n'est pas contrôlé.

Au reste, dans votre plan, monsieur le Premier ministre, il n'y a pas, il s'en faut, que des dispositions d'ordre budgétaire. Ce camouflage que je me suis efforcé de mettre en lumière au cours de cette intervention règne aussi dans les autres domaines.

Ainsi l'apparente rigueur de votre discours recèle bien des contradictions. Vos propos sur l'emploi ne sauraient masquer que le résultat de votre plan sera d'accroître le nombre de chômeurs de plusieurs centaines de milliers. Vous feignez de mettre sur le même plan les salaires et les autres catégories de ressources des particuliers, mais l'application du prélèvement conjoncturel va bel et bien aboutir à une police des salaires. C'est aussi la fin de la politique contractuelle.

Vous tenez un langage où la concurrence joue un rôle presque sacré, alors que vous ne pouvez ignorer que, en France en particulier, il n'est guère d'entreprise qui ne cherche à échapper à

ses contraintes et, d'ailleurs, une partie des dispositions de votre texte vise à améliorer, à travers divers canaux de financement public, le taux de profit des entreprises.

Les conséquences du caractère déflationniste de votre budget vont d'ailleurs apparaître, en particulier, lors de la discussion sur les équipements collectifs de l'Etat, car, le ministère des P. T. T. mis à part, les dépenses civiles d'équipement de l'Etat diminuent en volume de quelque 8 p. 100, ce qui interdit la réalisation des objectifs du Plan, malgré cet autre camouflage que constitue l'existence d'un fonds d'action conjoncturelle non doté en crédits de paiement et qui ne pourrait jouer son rôle qu'au prix d'une aggravation du déficit budgétaire.

La situation extrêmement difficile des collectivités locales va retentir sur la réalisation des équipements collectifs, ces éternels sacrifiés des tribulations budgétaires, et ce sont encore les catégories les plus modestes de la population qui vont souffrir de cet état de choses.

Le fait que des crédits, d'ailleurs très insuffisants, soient inscrits au titre du programme d'actions prioritaires n'y changera rien, car le Plan ne saurait évidemment se ramener à ces actions dont la plupart auraient été menées ou poursuivies à un niveau au moins égal en l'absence de tout VII^e Plan.

Monsieur le Premier ministre, nous avons dit et répété qu'une action déterminée contre l'inflation était, à nos yeux, indispensable.

Ce n'est pas le principe que vous fixez à votre action que nous contestons, ce sont les moyens que vous comptez employer, car ces moyens sont injustes, conservateurs des privilèges et, de surcroît, d'une efficacité qui risque fort de n'être qu'un déjeuner de soleil.

On ne combat pas l'inflation en opposant une orthodoxie économique à l'aspiration populaire. La lutte contre l'inflation doit être l'affaire de tous ; elle ne peut être menée au nom de la seule catégorie des possédants, avec l'approbation avouée du grand capital, en revêtant la forme d'une agression à l'encontre des travailleurs. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.*)

Vous êtes, monsieur le Premier ministre, prisonnier de votre majorité. C'est pourquoi il y a contradiction entre votre discours unanime et les mesures qui constituent votre plan, et les voix du groupe du parti socialiste et des radicaux de gauche s'y opposeront.

La coexistence d'un budget déflationniste et d'une détérioration grave et constante de l'équilibre des finances publiques peut paraître paradoxale. Elle ne l'est cependant qu'en apparence.

Une société rigidifiée, où les privilèges du grand capital refusent de se laisser entamer, quelles que soient les circonstances, aboutit simultanément à ces deux résultats, dont les effets seront ressentis durement par les travailleurs et par les catégories les plus défavorisées de la population.

Il fallait que l'attention des Français soit attirée sur le caractère mystificateur des objectifs affichés par le Gouvernement dans le VII^e Plan et dans une lutte dite anti-inflation où il recherche surtout sa survie électorale.

Il fallait aussi, et cela est essentiel, que le pays sache l'état de délabrement où sont parvenues nos finances publiques, qu'il sache que ce délabrement global va, selon toute probabilité, aller en s'aggravant jusqu'au jour où, à l'occasion des élections, la droite au pouvoir devra rendre des comptes devant le pays. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.*)

Certains avaient naguère coutume de prétendre que la droite remplissait les caisses et que la gauche les vidait.

Je ne sais si nous avons jamais eu cette dernière compétence, mais il me paraît sûr que le Gouvernement et sa majorité y sont aujourd'hui passés maîtres. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

M. le président. La parole est à M. Lemoine.

M. Marcel Lemoine. Monsieur le président, monsieur le Premier ministre, monsieur le ministre chargé de l'économie et des finances, les dispositions de la loi de finances rectificative en cours de discussion sont motivées, pour une large part, par la situation de l'agriculture et des agriculteurs.

Cinq milliards et demi sur 9,4 milliards de francs, 58 p. 100 de son montant, y sont pratiquement consacrés.

C'est sur ce point que je voudrais axer ma brève intervention.

Le problème est grave ; il concerne, avec le revenu paysan, la situation de centaines de milliers de familles, le devenir de notre agriculture, notre approvisionnement alimentaire et notre participation dans l'alimentation mondiale.

La production agricole est une composante essentielle de l'économie de notre pays. Elément décisif du maintien de l'emploi dans les secteurs agricoles, qu'ils soient situés en amont ou en aval de la production, elle constitue un apport considérable dans l'équilibre de notre balance commerciale.

Or, depuis deux années, les agriculteurs connaissent une forte diminution de leurs revenus.

Il était évident que les prix fixés pour 1976 à Bruxelles, avec l'accord du gouvernement français, ne pouvaient pas permettre de rattrapper le retard accumulé au cours des années précédentes.

Cela était si vrai que le gouvernement d'alors, et par les voix les plus autorisées, avait promis, devant les protestations énergiques de la profession, qu'en fin d'année — en septembre, avait-on précisé — des mesures nationales seraient prises pour que le revenu paysan ne subisse pas une nouvelle détérioration.

Chacun était, en effet, à même de constater que non seulement le revenu des agriculteurs ne suivait pas une croissance égale à celle des autres catégories socio-professionnelles, mais que leur pouvoir d'achat diminuait, en dépit des efforts importants d'investissement et de modernisation accomplis au prix d'un endettement considérable par des dizaines de milliers d'exploitants familiaux.

L'inflation aidant, nous nous acheminons, pour la troisième année consécutive, vers une nouvelle et sensible dégradation de leur situation.

C'est alors que la sécheresse s'est abattue sur la plus grande partie de notre pays, constituant dans certaines régions une véritable catastrophe pour les exploitations et les agriculteurs.

On a déjà parlé des conséquences dramatiques de ce fléau. Je n'y insisterai pas. Mais il ne fait aucun doute que la sécheresse de cet été laissera des traces profondes dans l'économie agricole, et l'impact de ses conséquences sera d'autant plus grand et plus grave qu'elle est intervenue, je le répète, après deux années consécutives de baisse du revenu agricole. C'est dire qu'elle frappe une agriculture démunie de réserves et très fortement endettée.

S'il est vrai que dans les régions touchées toutes les productions agricoles sont plus ou moins en diminution — c'est le cas pour les céréales dans leur ensemble, pour la récolte betteravière, pour les fruits et les légumes — c'est encore l'élevage qui est le secteur le plus touché et le plus menacé. Il en est ainsi pour la production de viande comme pour la production de lait.

Les coûts de production se sont considérablement accrus, en raison tant de l'augmentation très sensible du prix des aliments du bétail que de la multiplication des achats que les éleveurs doivent faire en attendant la mise en herbe du printemps 1977.

Aujourd'hui, c'est non seulement le revenu des éleveurs pour 1976 qui est en cause, mais aussi le cheptel, moyen de production, car il est certain que les conséquences des dommages subis s'étendront sur plusieurs années.

C'est pourquoi — et mon camarade Pierre Franchère a eu raison de le souligner à cette tribune la semaine dernière — nous considérons, comme l'ensemble des organisations syndicales et professionnelles agricoles, que l'indemnisation prévue par le Gouvernement, et dont le financement sera assuré à concurrence de 5,5 milliards de francs par la loi de finances rectificative, est largement insuffisante. Il y a unanimité dans ce constat !

Les mesures envisagées freineront à peine la dégradation — même appréciée globalement — du revenu des exploitants agricoles.

Elles sont loin, les promesses du printemps !

Cela d'autant plus que le budget pour 1977 reprendra aux agriculteurs, par le biais de la fiscalité, une partie des aides reçues. En outre, alors que la sécheresse a mis à nu la faiblesse criante de nos infrastructures dans des domaines aussi divers et importants que l'hydraulique, le stockage et le conditionnement, les crédits d'équipement du budget de l'agriculture seront en diminution de 1 p. 100.

Aujourd'hui, le problème est d'apporter aux agriculteurs victimes de la sécheresse l'aide nationale indispensable et efficace destinée à compenser la diminution de leurs revenus.

Nous estimons à 10 milliards de francs l'effort à consentir. Mais nous nous refusons à opposer les unes aux autres les catégories sociales, à diviser les travailleurs des villes et ceux des campagnes.

Nous nous refusons à ce que ce soient travailleurs et salariés qui, pour l'essentiel, paient la note !

Nous affirmons qu'il est possible de financer concrètement cette solidarité nationale sans recourir à l'impôt direct ou indirect sur les travailleurs.

Nous refusons que les paysans subissent l'humiliation d'une assistance permanente.

Et nous avançons des propositions.

Nous demandons que l'aide soit financée à concurrence de 6 milliards de francs par une contribution exceptionnelle prélevée sur le F.E.O.G.A. pour 1976 et 1977.

Cette proposition, nous semble-t-il, se justifie pleinement. D'une part, la Communauté économique européenne n'a apporté jusqu'à présent aucune aide sérieuse à nos agriculteurs victimes de la sécheresse. D'autre part, le F.E.O.G.A. n'aura pas à prendre en charge l'écoulement hors Communauté d'importants excédents que la sécheresse a fortement diminués ou fait disparaître, pour les céréales, le sucre et les produits laitiers notamment.

Cela permettra également de réduire les dépenses de restitution à l'exportation et, inversement, d'accroître les prélèvements à l'importation.

Par ailleurs, nous pensons que les dépenses agri-monnaétaires, autrement dit les montants compensatoires, dont le financement s'élève à plusieurs milliards de francs, ne sauraient être prises en compte par le budget de notre pays. Elles pourraient être éliminées ou forcement diminuées par le rajustement des « monnaies vertes ».

Chacun est aujourd'hui à même d'apprécier ce que nous coûte la chute de la livre anglaise, avec des montants compensatoires passant de 28 à 35 p. 100. Ne prétend-on pas — on vient de le dire — qu'au rythme actuel les subventions accordées à Londres et à Dublin atteindront plus de cinq milliards de francs ? Et l'on parle même, à Strasbourg, de plus de huit milliards !

En conséquence, la diminution de la cotisation versée par la France au F.E.O.G.A. devrait s'élever à quatre milliards de francs pour 1977 et, pour 1976, deux milliards de francs devraient être reversés sur la cotisation de la France par ce dernier organisme.

Pour obtenir le surplus du financement des dix milliards de francs demandés, il est évidemment nécessaire de recourir à la fiscalité. Mais, au lieu de frapper pour l'essentiel les revenus des travailleurs de toutes catégories, comme c'est le cas dans le projet gouvernemental, nous proposons de demander cet effort de solidarité aux personnes les plus fortunées et aux entreprises monopolistes, dont les profits proviennent de l'exploitation de la population, certaines ayant, par ailleurs, largement profité des conséquences de la sécheresse et de la canicule.

Ces mesures fiscales consistent notamment en la création d'un impôt sur le capital des grandes entreprises et sur les grosses fortunes, en une majoration exceptionnelle de l'impôt sur les sociétés, assortie de dispositions spéciales pour les profiteurs de la sécheresse.

Nous proposons également d'assujettir les capitaux exportés en 1976 à un prélèvement de 10 p. 100 correspondant à la décote du franc sur les marchés monétaires.

Ces mesures que le groupe communiste préconise feront l'objet d'amendements que nous défendrons et expliciterons.

Ce n'est pas, bien sûr, dans cette voie que le Gouvernement s'engage et engage notre pays. Bien au contraire !

Mais déjà les travailleurs des villes comme ceux des campagnes dénoncent avec fermeté et vigueur le plan d'austérité et le coup qu'il portera à leurs conditions d'existence.

Dans de nombreuses villes de France, ouvriers et paysans rassemblés ont affirmé avec force, le 7 octobre dernier, leur opposition à votre politique.

Les agriculteurs et leurs organisations protestent également avec raison contre les modalités et les méthodes envisagées pour déterminer les indemnités prévues.

Les primes distribuées selon des critères géographiques sur lesquels il y aurait beaucoup à dire, ne tenant aucun compte de la situation spécifique de chaque exploitation, sont, pensons-nous, inadaptées, génératrices de petites manœuvres politiciennes et d'iniquités.

Nous demandons que cette aide soit individuelle et forfaitaire pour chaque exploitation, en fonction des pertes subies.

Nous proposons également que les ménages d'exploitants familiaux dont les revenus sont inférieurs au minimum soumis à l'impôt bénéficient d'une aide forfaitaire directe et d'une prime à l'hectare pour les productions qui ont été affectées par des perturbations anormales du marché.

Il est évident, en effet, que les exploitants familiaux, les éleveurs notamment, connaissent de réelles difficultés de trésorerie.

Pour ceux qui sont situés dans les zones sinistrées, nous estimons à un montant situé entre 500 et 1000 francs la somme supplémentaire qui leur sera nécessaire pour l'alimentation d'un bovin adulte jusqu'à la pousse de l'herbe. Or ils ne toucheront, dans le meilleur des cas, que 380 francs par bête, avec un plafond de trente têtes.

Encore un mot sur une proposition qui a suscité contre elle l'anximité.

Taxer le chiffre d'affaires en agriculture est une profonde aberration. Certaines productions ont, en effet, un produit brut élevé ; mais les charges qu'elles entraînent étant très lourdes, le bénéfice réel est souvent très faible. C'est le cas de l'élevage en général, et plus particulièrement des élevages en batterie.

Les modalités prévues ne tiennent, de surcroît, aucun compte des investissements réalisés par les exploitants, et donc des amortissements.

A notre sens, l'effort de solidarité doit concerner tous les contribuables aisés ; il doit aussi se manifester dans le domaine de l'agriculture.

C'est pourquoi nous proposons que les exploitations agricoles dont le revenu brut excède 300 000 francs pour le total des années 1975 et 1976 acquittent une contribution exceptionnelle de solidarité égale à 1 p. 100 du revenu brut diminué de 15 p. 100 au titre des amortissements lorsque ce revenu est compris entre 300 000 et 500 000 francs, et à 2,5 p. 100 du revenu brut diminué de 15 p. 100 lorsque celui-ci est supérieur à 500 000 francs.

Monsieur le Premier ministre, le groupe communiste ne peut approuver vos propositions.

Non seulement l'indemnisation, telle que vous la proposez, des dégâts provoqués par la sécheresse est insuffisante, mais elle a servi de prétexte pour déclencher contre les travailleurs un plan d'austérité sans précédent et pour opposer les uns aux autres les travailleurs des villes et ceux des campagnes.

C'est pourquoi, en disant non à cette loi de finances rectificative, le groupe communiste appelle les travailleurs salariés et les agriculteurs à s'unir et à agir ensemble contre la domination des grands groupes financiers qui, maîtres de l'économie, s'approprient et gaspillent les ressources de notre pays.

Nous les appelons à s'unir et à agir pour un changement profond de politique, un changement réel, raisonnable et démocratique, celui que propose le programme commun de la gauche, ce changement dont notre pays a tant besoin et qui seul peut, à la ville comme à la campagne, améliorer sérieusement et durablement le sort de notre peuple. (*Applaudissements sur les bancs des communistes.*)

M. le président. La parole est à M. de Poulpiquet.

M. Gabriel de Poulpiquet. Monsieur le Premier ministre, vous nous avez présenté des mesures d'ordre fiscal sévères, surtout pour certaines catégories, et d'autres mesures d'aide aux agriculteurs ou de blocage de certains prix.

Vous savez bien que, globalement, les députés de la majorité vous soutiendront, surtout — et c'est cela, en tout cas, qui guidera mon vote — si vous acceptez les amendements indispensables. Certaines mesures sont, en effet, inacceptables et insuffisamment étudiées.

Vous avez eu le courage d'accepter une responsabilité écrasante dans un moment difficile. Nous n'avons pas le droit de contrarier votre action, mais nous avons le devoir de vous aider à réussir. C'est probablement la dernière chance d'éviter que la France ne tombe entre les mains des marxistes, ce qui serait le pire pour son destin.

Votre compétence et votre volonté ne suffiront pas, pas plus que le plan de redressement ou les dispositions budgétaires en discussion, pour sortir ce pays de la crise qu'il traverse.

J'ai pour vous un préjugé favorable, comme j'avais de l'estime pour votre prédécesseur que j'ai pourtant souvent mis en garde.

Je sais qu'un Premier ministre ne peut pas tout. Avez-vous assez de liberté de manœuvre ? C'est une question que je me pose.

Un langage de vérité me paraît indispensable entre les ministres du gouvernement et les députés qui le soutiennent.

Les courtisans ont été très nuisibles à Louis XVI. L'influence de la technocratie et de la bureaucratie est aujourd'hui aussi nuisible à la République et à la démocratie qu'elle étouffe.

La concertation réelle qui a existé pendant les dix ou douze premières années de la V^e République entre les parlementaires de la majorité, les chefs de gouvernement et même les Présidents de la République, a permis de mettre au point des textes législatifs et des mesures de toute sorte qui ont amélioré les conditions sociales et économiques de la France et qui marqueront l'histoire du xx^e siècle.

M. François Grussenmeyer. C'est vrai !

M. Gabriel de Poulpique. Cette collaboration s'amenuise d'année en année, et la bureaucratie technocratique prend de plus en plus le pas sur le Parlement. L'importance que l'on donne aux syndicats fait également un grand mal au pays.

A votre poste, comme certains de vos prédécesseurs, vous risquez de ne plus saisir le pays réel.

Votre charge ne vous permet que de voir les grandes lignes d'après des tableaux établis sans discernement par des gens pétris souvent d'intelligence et de bonne volonté, mais qui ne perçoivent les problèmes que par des calculs mathématiques ou philosophiques et dont les lucarnes donnent sur la cour de derrière, vers le parc de Matignon ou celui de l'Élysée, où les arbres leur cachent la forêt... Le sens des réalités pratiques et des réactions psychologiques des populations leur échappe complètement.

C'est ainsi que, trop souvent, certaines dispositions louables aboutissent au contraire du résultat recherché.

Qu'attendent les Français du Gouvernement ? Simplement, qu'il démontre sa capacité à administrer le pays, qu'il définisse une politique claire et précise, qu'il fasse preuve de cohésion et de coordination dans l'action, que chaque ministre prenne ses responsabilités pour l'exécution rapide et ferme des décisions arrêtées avec bon sens et logique, après les concertations nécessaires, y compris avec les élus.

Les populations sont très sensibles à l'autorité, à la justice, à la sécurité, à l'ordre, à la liberté et aux économies également. Tout cela leur a beaucoup manqué ces derniers temps. Vous n'en êtes pas responsable, mais puisse cet exemple vous servir pour l'avenir !

Les populations ont aujourd'hui le sentiment que le Gouvernement agit sous tutelle...

M. Gilbert Faure. Laquelle ?

M. Gabriel de Poulpique. ... et qu'il est souvent assez impuissant. Ses engagements verbaux ou ses décisions semblent parfois télégués, déformés ou appliqués de façon mesquine.

Les populations ont également le sentiment que les mots n'ont pas le même sens pour elles et pour les autorités qui les prononcent.

Les décisions des ministres ou du Parlement semblent freinées et parfois bloquées. Des courroies de transmissions patinent, certains axes semblent faussés, des problèmes parfois très simples et logiques restent sans solution dans les ministères pendant des mois.

Le public en est victime et s'en rend compte. Il ne sait plus qui est responsable. Il ne croit plus aux engagements des hommes politiques. Je pourrais citer des centaines d'exemples.

Ainsi, savez-vous, monsieur le Premier ministre, que certains crédits d'équipement pour les bâtiments d'élevage n'ont pas encore été répartis à ce jour alors que le Parlement les a votés dans le cadre du budget pour 1976 ? Et pourtant aucun problème particulier ne se posait. Au surplus, comme les crédits du plan de relance, ils étaient de nature à créer des emplois. Bien d'autres crédits ont pareillement été votés mais jamais débloqués.

Dans le projet de loi de finances rectificative, ainsi que dans le projet de budget, certaines dispositions, certaines mesures fiscales n'ont pas fait l'objet d'une réflexion suffisante.

Par exemple, convenait-il d'imposer les entreprises agricoles ou d'élevage sur le chiffre d'affaires ?

Les agriculteurs, comme les autres, sont déjà soumis à l'impôt sur le revenu. Je veux bien qu'on leur demande un sacrifice supplémentaire mais encore faut-il qu'il soit raisonnable et proportionnel aux bénéfices réels.

Par ailleurs, proposer une répartition de l'aide aux agriculteurs en fonction du nombre de têtes de certaines espèces d'animaux et en fixant un plafond selon un critère géographique n'était pas sérieux. Devant le tollé général, le Gouvernement a admis que certains crédits seraient répartis dans le cadre départemental. Mais peut-on prétendre que les cultures légumières, de haricots ou de petits pois, n'ont pas été aussi déficitaires que d'autres, que les pépiniéristes, dont de nombreux plans n'ont pas poussé à cause de la sécheresse, n'ont pas également subi des pertes importantes ?

La question est importante et mérite une réponse. C'est pourquoi, au nom de l'équité, je demande que toutes ces exploitations ne soient pas écartées des indemnités pour cause de sécheresse.

Certaines des mesures qui figurent dans votre projet de budget sont aussi inexplicables que telle ou telle autre que nous proposons collectivement.

Ainsi vous interdisez toute augmentation du prix de l'eau supérieure à 6,5 p. 100. Or certains maires ont dû, comme moi, réaliser cet été des captages supplémentaires. Il est normal qu'ils fassent supporter la charge de ces réalisations à ceux qui en ont bénéficié plutôt qu'à l'ensemble des contribuables. Les utilisateurs, satisfaits de ce que leurs administrateurs leur auront permis de disposer d'eau à volonté durant la période de sécheresse, ne verront aucune objection à ce que le prix du mètre cube passe de cinquante à soixante-quinze centimes. Comment pouvez-vous concevoir un tel blocage ?

Je vous présente ces observations afin que vous puissiez comprendre que toutes ces imperfections, si elles n'engendrent aucune conséquence grave prises une par une, constituent néanmoins un ensemble qui instaure un malaise dans le pays, voire une atmosphère de crise.

Prenons l'exemple, parmi beaucoup d'autres, d'une entreprise qui achète sur le marché international des saumons pour les fumer et qui emploie deux cents ouvriers dans une petite commune rurale. Bien que la matière première dont elle a besoin augmente de 50 p. 100 vous décidez qu'elle doit bloquer ses prix de vente. Comme cette entreprise subit en outre la baisse du franc, elle ne dispose plus que de deux solutions : perdre 50 p. 100 sur ses marchandises ou fermer ses portes et licencier deux cents ouvriers, ce qui vous coûtera encore plus cher.

Il devient nécessaire que le Gouvernement — et là réside sa dernière chance...

Plusieurs députés socialistes et communistes. Ah !

M. Gabriel de Poulpique. ... apporte la preuve de sa capacité à gouverner.

Nous sommes là pour l'aider de nos conseils bien que l'expérience nous démontre qu'ils ne sont pas souvent utilisés. Comme je vous l'ai indiqué tout à l'heure, nos gouvernants préfèrent s'en remettre à ceux qui ont appris à diriger le pays à l'E. N. A. ou ailleurs. Je ne leur en veux pas car ils sont nécessaires, voire indispensables. Mais s'ils écoutaient parfois ceux qui ont administré une commune ou un département pendant une trentaine d'années, ils se rendraient compte qu'il leur reste encore à apprendre. Je suis prêt à en apprendre tous les jours alors que ces gens-là prétendent tout savoir et vous regardent du haut de leur grandeur. (*Rires et applaudissements sur divers bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.*)

S'il est facile de prélever des taxes et des impôts pour boucher les trous ou accorder des aides catégorielles, cela est insuffisant pour lutter à terme contre les causes de l'inflation. Elle se reproduira fatalement.

J'aurais aimé que vous nous expliquiez comment vous allez mettre un terme aux causes profondes de cette inflation. Pour ma part, j'aurais préféré que l'on recherche l'équilibre en relançant vraiment l'économie.

Les vraies causes, c'est le gâchis de la sécurité sociale victime des abus, mais aussi du prix de journée des hôpitaux, ce sont aussi les prix abusifs des terrains à bâtir dont la surface s'amenuise de jour en jour.

M. André Fan'ou. Très bien !

M. Gabriel de Poulpique. Ici ou là, on « gèle » des terrains, pour différentes raisons, sans tenir compte de l'avis des élus locaux ou des maires. Est-ce pour faciliter la spéculation sur ce qui reste au profit de quelques-uns ? Je le pense.

Vos contrôleurs auraient matière à agir utilement en s'attaquant à des entreprises qui, disposant de monopoles de fait, augmentent leurs prix à volonté, dans des proportions excessives.

Cela ne vaudrait-il pas mieux que de s'attaquer à la bonne ferme du coin qui vend son cageot de tomates 0,25 franc de plus que la veille. (*Sourires et applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République.*)

Que dire de la taxe de 1 000 francs par cheval de selle imposée à tout propriétaire, qu'il soit éleveur, directeur de club hippique ou simple particulier? Autrement dit, on donnera d'une main une prime de conservation pour un cheval de 400 à 500 francs et, de l'autre, on prélèvera une taxe de 1 000 francs. Est-ce logique?

Autre exemple : la taxe sur les petits bateaux de plaisance. Qu'on taxe les gros vaisseaux de luxe, je veux bien, mais prenons garde à ne pas réduire à la faillite nombre de petits chantiers de nos côtes. On va obliger des gens à naviguer dans des bateaux de 3,50 mètres et on dépensera ensuite des millions d'heures d'hélicoptère pour les rechercher en pleine mer! (*Sourires.*)

Monsieur le Premier ministre, j'ai cru de mon devoir de vous faire connaître certaines réalités. Je souhaite pour le pays que vous en teniez compte. Je suis prêt à vous aider, mais soyez persuadé que si nous répétons les erreurs qui ont été commises au cours des derniers mois, voire des dernières années, nous perdrons la partie. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République et sur divers bancs des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.*)

M. Paul Balmigère. C'est vrai que tout va mal!

M. le président. La parole est à M. Chauvel.

M. Christian Chauvel. Monsieur le Premier ministre, j'ai écouté avec beaucoup d'attention le discours que vous avez prononcé hier. Je l'ai trouvé courageux et dépourvu des flatteries habituelles envers une clientèle électorale.

N'ayant pas l'intention de défendre ici telle ou telle catégorie professionnelle, je voudrais examiner l'ensemble du collectif budgétaire. A cet effet, je prendrai comme base les chiffres que vous avez cités.

Il existe en France dix-huit millions de foyers fiscaux, dont 12,8 millions assujettis à l'impôt sur le revenu. Trois millions de contribuables seront touchés par les mesures fiscales nouvelles, parmi lesquels 500 000 sont imposés à plus de 20 000 francs par an. On estime à 1 200 000 le nombre des exploitants agricoles. Si l'on exclut les bénéficiaires de l'indemnité viagère de départ ou ceux qui exercent une autre profession à titre principal — 400 000 environ — on aboutit au chiffre de 800 000 exploitants à temps complet, si l'on peut dire. Quatre cent quinze mille sont imposés sur le revenu, mais vingt mille gros exploitants agricoles seulement participeront à l'effort de solidarité.

De cette série de chiffres, il ressort que sur le plan national 70 p. 100 des foyers fiscaux sont assujettis à l'impôt sur le revenu. Mais ce pourcentage n'est plus que de 50 p. 100, en mettant les choses au mieux, dans le secteur agricole. De même, les gros contribuables représentent approximativement 18 p. 100 si l'on considère l'ensemble des personnes qui devront verser un supplément d'impôt, mais seulement 5 p. 100 en agriculture.

Je suis favorable à la solidarité car je n'entends pas pleurer pour une catégorie sociale, mais j'aimerais qu'elle joue de la même façon pour tous. Or, lorsqu'on examine le rendement des nouvelles mesures fiscales on s'aperçoit que 2 250 millions de francs proviendront de l'impôt sur le revenu, 1 100 millions de francs de l'impôt sur les sociétés, 1 020 millions de francs du supplément de vignette, 1 030 millions de francs de la nouvelle répartition sur les carburants dont on attend 6 300 millions de francs en 1977. Mais les plus gros exploitants agricoles donneront au mieux 160 millions de francs au titre de la solidarité.

En ce qui concerne les carburants, les agriculteurs comme les pêcheurs professionnels bénéficieront — et c'est normal — de l'exonération des nouvelles mesures sur le prix de l'essence.

Certes, il y a les répercussions annexes, tel le remboursement de la taxe foncière dans certains cas au propriétaire, tel le déplacement budgétaire de chapitre à chapitre pour le fonds spécial d'investissement routier.

Monsieur le Premier ministre, je regrette que le Gouvernement n'envisage plus de réformer les circuits de distribution. Vous me répondez qu'il ne s'agit pas d'une opération budgétaire mais d'une opération réglementaire. Aussi une précision quant à vos intentions me rassurerait-elle.

Après la période de sécheresse abominable dont tout le monde a souffert, on a pu constater que, par exemple, des fruits non conditionnés étaient vendus six fois le prix payé à l'exploitant.

Qu'on ne mette pas en avant les frais de main-d'œuvre, de transports spéciaux ou de conditionnement : ils ne peuvent justifier qu'un écart de un à trois, guère plus.

Vous demandez un effort de solidarité. Les travailleurs salariés y sont habitués. Mais ce qui m'inquiète beaucoup, monsieur le Premier ministre, c'est que vous n'en soyez encore qu'à l'inventaire des problèmes de la sécurité sociale. Or le budget de la sécurité sociale — budget de redistribution — est légèrement supérieur au budget de la nation.

Bien avant que nous ne soyons confrontés au problème de la sécheresse, la solidarité a existé au niveau des salariés du régime général, par exemple pour permettre aux vieux travailleurs qui n'avaient pas pu cotiser durant le temps nécessaire de toucher une retraite. Il n'en reste pas moins que les charges indues du budget de la sécurité sociale représentent des sommes non négligeables. Tout le monde se rappelle que le fonds de solidarité devait être alimenté par le produit de la vignette. On a donc détourné de son objet cette taxe.

De même le régime général a pris le relais des régimes particuliers. Je suis tout à fait d'accord pour que la couverture sociale soit étendue à la totalité des Français, mais encore faudrait-il faire des comptes si l'on ne veut pas crier au charbon dès qu'apparaît un certain déficit.

Et que dire des subventions en capital pour la construction d'hôpitaux et de C.H.U. ou pour la participation aux frais d'études des professions médicales et paramédicales? La situation est connue depuis de nombreuses années, et plusieurs plans de redressement ont été présentés par les organisations syndicales des travailleurs salariés.

Il y avait, certes, des excès, mais ces plans contenaient aussi la possibilité d'apprécier cette situation et d'y porter remède.

Ainsi, est-il normal, par exemple, que la sécurité sociale prenne en charge les frais d'hospitalisation des personnes du troisième ou du quatrième âge dont l'état ne justifie pas des traitements médicaux? En fait, cette prise en charge n'est due qu'à un manque de ressources. Il est évident qu'il s'agit là de cas qui relèvent de la solidarité nationale.

En définitive, toutes ces charges indues grèvent considérablement le prix de journée des hôpitaux publics.

De plus, comme les hôpitaux publics sont particulièrement bien équipés, et c'est naturel, et disposent d'appareillages coûteux pour dispenser les soins les plus délicats, ce qui n'est pas le cas du secteur hospitalier privé, ce dernier s'en tient aux opérations classiques et courantes et à sa fonction d'hôtellerie, et il dirige les patients vers l'hôpital public chaque fois que des complications se présentent et qu'il y a danger. Aucune comparaison n'est donc possible entre l'hôpital public et l'hôpital privé.

Comme tout le monde, j'ai suivi les comptes rendus des travaux des sommités médicales réunies récemment à Paris. Or celles-ci ont dénoncé le gaspillage qui caractérise la consommation médicale en France. Pourtant, ce sont ces médecins, du grand spécialiste au généraliste, qui délivrent les ordonnances. Et lorsqu'on sait que, sur les centaines de médicaments existants, quelques-uns seulement sont vraiment efficaces, il apparaît bien inutile d'alourdir les ordonnances.

Telle est donc, monsieur le Premier ministre, la situation actuelle de la sécurité sociale.

Ce constat conduit tout naturellement à l'idée de budgétisation des charges sociales que l'Etat fait indument peser sur la sécurité sociale. Cette opération vérité prèluderait évidemment à une réforme fiscale indispensable.

En effet, les Français désirent profondément éliminer l'improvisation et l'injustice face aux conséquences d'une calamité comme la sécheresse. Ils veulent voir clair en ce qui concerne les revenus non salariaux. De l'inventaire précis que vous dresserez, monsieur le Premier ministre, sortira peut-être le profil des fortunes établies ou en formation et de l'imposition qui devrait en résulter, en dehors des droits de succession, de l'impôt foncier ou de la taxation des plus-values.

On m'a rétorqué que la création d'un fonds national destiné à faire face aux calamités était impossible parce que des calamités comme la sécheresse ne se produisent qu'une fois tous les cinquante ans. Mais, précisément, cette circonstance devrait faciliter la création d'un tel fonds auquel pourraient cotiser les agriculteurs pour éviter d'avoir recours à l'assistance. Ils pourraient ainsi se mettre sur un pied d'égalité avec les professions du bâtiment qui ont créé une caisse d'intempéries.

En ce qui concerne le fonds d'action conjoncturelle, j'espère que des crédits de paiement seront dégagés, monsieur le Premier ministre.

Enfin, les réalisations d'équipements collectifs pour les collectivités locales, réalisations, qui, elles ne sont pas inflationnistes, devraient être envisagées, dans le budget primitif de 1977, dans des conditions qui permettent aux collectivités locales de faire face normalement à leurs charges. (Applaudissements sur les bancs des réformateurs, des centristes, et des démocrates sociaux.)

M. le président. La parole est à M. Lauriol.

M. Marc Lauriol. Monsieur le Premier ministre, la volonté affirmée de la majorité de voir réussir votre plan de lutte contre l'inflation et votre effort de solidarité nationale, sa détermination à tout mettre en œuvre pour parvenir à cette réussite, ne doivent pas nous cacher les vicissitudes que vous rencontrez et celles, plus nombreuses encore, que vous rencontrerez à l'avenir.

Elles sont de deux sortes.

Les premières, difficilement évitables, tiennent au fait que, pour appliquer votre plan, vous devez compter avec un système fiscal et une organisation de la sécurité sociale dont on a depuis fort longtemps dénoncé les lacunes généralement génératrices d'injustices. Fatalement, en utilisant ces instruments, et notamment en prévoyant des majorations, vous soulignez, et parfois même, vous exaspérez ces injustices dont vous n'êtes pas responsable.

Ainsi les salariés, et plus particulièrement les cadres, se plaignent de supporter une part trop importante de l'effort demandé à la nation, parce que leurs revenus sont intégralement connus et qu'en conséquence l'impôt sur le revenu pèse plus lourdement sur eux que sur les catégories de citoyens dont les ressources sont moins connues.

Qui est visé ? Naturellement, les travailleurs indépendants. C'est en partie justifié, mais en partie seulement, car les travailleurs indépendants dont les revenus sont parfaitement connus — ils existent et ils sont même, heureusement, de plus en plus nombreux — supportent un régime fiscal qui est encore aujourd'hui fondé sur une présomption de fraude. Privés de l'abattement de 20 p. 100 accordé aux salariés des contribuables — spécialement ceux dont les revenus sont déclarés par les tiers tels les médecins conventionnés et bien d'autres — supportent un régime fiscal encore plus sévère que celui des salariés. Vous n'êtes certes pas responsable de cette situation, mais il reste que si vous majorez l'impôt sur le revenu, cette décision les frappe de plein fouet.

De même, les revenus d'un grand nombre de chefs d'entreprise, notamment de petites et moyennes entreprises, sont intégralement connus. Or leur instrument de travail, c'est-à-dire leur entreprise va être frappée par la majoration d'impôt et, là encore, au profit de ceux dont les revenus sont moins connus.

D'une manière générale, et nous touchons là une des plaies de notre régime fiscal et de notre société, tous les citoyens dont les revenus sont intégralement connus paient pour ceux dont les revenus ne le sont pas. Il y a là un vice contre lequel il faut réagir, et l'on a commencé à le faire, sans être pour autant parvenu au terme des efforts à accomplir.

Il est vrai que les inégalités sont moins fortes aujourd'hui qu'elles ne l'étaient autrefois. Mais la société actuelle étant, heureusement, bien plus sensible aux inégalités qu'elle ne l'était auparavant, ce reliquat des inégalités du passé choque d'autant plus et provoque les réactions que vous connaissez.

Ajoutons que les inégalités sont aggravées par la part importante occupée par les impôts indirects dans notre système fiscal. Ainsi, vous majorez le prix de la vignette-auto, de façon progressive il est vrai, en fonction de la puissance du véhicule. Mais rien n'est prévu en faveur des véhicules utilitaires. Certes, dans le peu de temps dont vous disposez, il était difficile de modifier les conditions de paiement de la vignette, car, inévitablement, cela aurait entraîné des complications. Il n'en est pas moins vrai que tous les artisans qui utilisent des voitures d'une assez forte cylindrée pour leur travail vont devoir payer une majoration importante qui, pour leurs petites entreprises, constituera une charge non négligeable.

En ce qui concerne la taxe sur la valeur ajoutée, nous sommes également en présence de systèmes assez surprenants. Comment ne pas s'étonner, par exemple, qu'une entreprise d'auto-école qui achète des voitures qui constituent vraiment pour elle un moyen de travail ou des appareils audiovisuels nécessaires aux cours de conduite, soit obligée d'acquitter une taxe de 33 p. 100, dite taxe de luxe ? Une situation tout aussi anormale est celle du placier, du voyageur de commerce qui doit acquitter la même taxe lorsqu'il achète la voiture qui lui est indispensable pour exercer son métier.

Vous allez abaisser le taux de la T. V. A. à compter du 1^{er} janvier prochain, mais il n'en reste pas moins que cette taxe « de luxe » a quelque chose de choquant lorsqu'elle frappe une personne pour laquelle l'objet considéré comme un élément de luxe est, en fait, un instrument de travail quotidien.

En matière de sécurité sociale, vous allez frapper des professions paramédicales auxquelles on recourt, bien souvent, sur ordonnance médicale, ce qui devrait constituer une garantie. Elles vont donc se trouver lésées, et elles sont naturellement mécontentes.

Quant aux médicaments, ils représentent, c'est vrai, 18 p. 100 de l'ensemble des dépenses de santé. Mais ne pouvait-on penser que c'est au médecin de juger de leur opportunité ? Vous êtes obligé, certes, dans l'état actuel de la sécurité sociale, de faire ce que vous faites. Il est facile de critiquer du haut de cette tribune, mais quand on est au pied du mur, obligé d'agir, les choses sont moins aisées, et je comprends très bien que vous n'ayez pas pu agir autrement.

Mais cette situation démontre que, maintenant, l'essentiel est de réaliser le plus vite possible les réformes profondes de structures auxquelles nous sommes acculés. Notre législation sociale doit être rénovée, car nos structures — régimes fiscaux, régime de sécurité sociale, statut de l'entreprise, statut de la famille — ont considérablement vieilli.

Et dites-vous bien, monsieur le Premier ministre, que ce n'est pas la création d'un impôt nouveau, si ingénieux ou inopportun soit-il, qui pourra tenir lieu de réforme fiscale, fût-ce même l'impôt sur le capital. Ce qui importe, c'est de rééquilibrer la fiscalité directe et la fiscalité indirecte, la fiscalité d'Etat et la fiscalité locale, et, en même temps, d'aboutir à la vérité des revenus.

Si nous n'entreprenons pas ce travail, nous resterons emprisonnés dans des régimes qui nous condamnent à prolonger des injustices.

Monsieur le Premier ministre, vous avez pris une initiative dont le Parlement doit vous être reconnaissant : vous avez promis de mettre à la disposition des commissions des finances des deux assemblées les moyens d'étudier un éventuel impôt sur la fortune, dont la création supposerait d'ailleurs une refonte complète en ce qui concerne les droits de succession, la transmission entre vifs du capital, les plus-values de succession et la détention des biens en général. Cependant, si vous mettiez vos services à la disposition du Parlement pour étudier une refonte de l'ensemble de la fiscalité, cela durerait peut-être quelque mois de plus, mais ce travail serait autrement utile et je pense que, finalement, on gagnerait du temps. C'est en tout cas un vœu que je me permets de vous exprimer.

Telles sont les vicissitudes qu'il vous était, compte tenu de la conjoncture, difficile d'éviter.

Mais il est d'autres vicissitudes qui auraient pu être évitées ou, tout au moins, dont les conséquences auraient pu être atténuées.

Je songe, par exemple, à la contribution exceptionnelle demandée aux agriculteurs, et qui est assise sur le chiffre d'affaires. Vous avez reconnu qu'il convenait de modifier cette disposition et vos propositions nous ont donné satisfaction.

Mais nous avons aussi à présenter des réclamations, qu'on ne peut pas ne pas considérer comme justifiées, en ce qui concerne l'actualisation des tranches de l'impôt sur le revenu en fonction de l'évolution du coût de la vie. Que vous le vouliez ou non, tous les Français considèrent que, quand on n'actualise pas ces tranches, quand on n'établit pas les limites en francs constants, l'inflation profite à l'Etat. Dès lors, quelque raison technique que l'on avance on crée, je ne dirai pas un simple mécontentement, mais une désapprobation profonde dans un pays qui, depuis fort longtemps, est très sensible à toutes les inégalités, à toutes les injustices. Il ne comprend pas que les tranches d'imposition soient de plus en plus sévères à mesure que l'inflation s'accroît.

Il y a là une revendication que vous ne pouvez pas ignorer et que vous devrez prendre en considération dans la prochaine loi de finances ainsi que dans les lois de finances ultérieures. En tout état de cause, j'appelle toute votre attention sur l'opportunité de faire droit à cette demande.

Vous avez aussi procédé à des taxations sectorielles.

Mon ami de Poulpique a fait allusion tout à l'heure à la taxation des bateaux de plaisance. Pour ma part, j'évoquerai un autre secteur, puisque nous sommes, et c'est bien regrettable, sur le chemin infernal de la sectorisation et du corporatisme. Dans la loi de finances pour 1977, vous allez taxer les joueurs de golf, ce qui ne peut me laisser insensible, puisque je représente une circonscription où l'on est très intéressé par ce sport.

Vos services et vous-même, monsieur le Premier ministre, semblent considérer que les joueurs de golf appartiennent tous à une classe particulièrement aisée et que le golf est un sport de luxe. Mais comment peut-on prétendre cela au moment où des efforts considérables sont entrepris, avec l'accord du secrétariat d'Etat à la jeunesse et aux sports, pour populariser cette activité? Je constate d'ailleurs que ce sport commence à être populaire, et j'ajoute que sa pratique n'exige pas d'investissements plus importants qu'un safari, une croisière, la pratique du tir aux pigeons ou, pourquoi pas? un piano à queue. (Sourires.)

On dirait que l'on se satisfait d'images d'Epinal et qu'on pratique une politique du bouc émissaire qui est franchement condamnable.

Enfin, dans un domaine plus économique, je dois appeler votre attention, monsieur le Premier ministre, sur les conséquences du blocage des prix au 15 septembre 1976 pour les entreprises importatrices. Elles devront en effet, pendant la durée du blocage, importer des matières — notamment des matières premières — à des prix considérablement majorés par « l'évolution » du cours du franc sur le marché des changes. Elles subiront — M. de Poupiquet le soulignait tout à l'heure — une majoration considérable de leurs prix de revient, majoration qu'elles ne pourront pas répercuter sur leurs prix de vente, ce qui entraînera inévitablement des difficultés considérables qui se traduiront peut-être par des licenciements et par des dépôts de bilan. Le Gouvernement doit donc se pencher sur ce problème.

Enfin, *in cauda venenum*, il est une injustice de bien plus grande envergure qui aurait dû être prise en considération : celle qui frappe les rapatriés.

Je vous ai écrit, monsieur le Premier ministre, le 8 septembre 1976, pour appeler votre attention sur leur situation. Vous savez que ce n'est pas simplement les revenus d'une année qu'ils ont perdus ; c'est tout leur capital productif, leurs moyens d'existence, leur cadre de vie qui leur ont été enlevés, et cela non en raison d'un cataclysme naturel, comme la sécheresse ou une inondation, mais en raison d'une politique menée au nom de la nation. Ayant subi des préjudices considérables, ils étaient en droit d'attendre la manifestation de la solidarité nationale. Or, aujourd'hui, quatorze ans après — je parle sous le contrôle de M. Michel Durafour, qui connaît bien ce problème puisqu'il est, je crois, président du comité du Souvenir — un tout petit nombre d'entre eux seulement ont bénéficié de cette solidarité, et dans des proportions en général dérisoires.

Et voici qu'on va leur demander d'être débiteurs d'un effort de solidarité nationale, alors que, en tant que créanciers, on ne les a pas désintéressés de ce à quoi ils ont droit. N'est-il pas choquant et contraire à une justice élémentaire d'exiger qu'ils contribuent normalement à l'effort de solidarité nationale, alors qu'eux-mêmes n'en ont pas bénéficié, et depuis fort longtemps? Leur faiblesse, c'est d'être trop répartis sur le territoire et dans les entreprises. Dès lors, ils ne peuvent pas exercer cette pression qui, dans le monde moderne, pèse tellement sur les pouvoirs publics.

Alors, il leur reste le Parlement. Eh bien, que le Parlement entende leurs plaintes, leurs réclamations, qu'il connaisse, je ne dirai pas leur indignation, mais leur profonde amertume.

Ce qu'ils vous demandent, monsieur le Premier ministre, ce n'est pas de compromettre l'effort de redressement, ce n'est pas de ruiner le budget de la nation. Au point où ils en sont, ils vous demandent seulement un geste, un simple geste, qui rappelle que la nation reste leur débitrice parce qu'une politique a été suivie en son nom et qu'elle leur a causé les préjudices les plus douloureux que des citoyens puissent connaître.

Je connais trop, monsieur le Premier ministre, votre cœur et votre sens national pour croire que vous resterez insensible à l'appel que je vous lance au nom des rapatriés, et je ne doute pas que vous prendrez le plus vite possible des mesures en leur faveur, mesures qui s'inscriront ou non dans votre plan, mais qui rappelleront tout de même qu'en France il n'y a pas de parias. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.*)

M. le président. La parole est à M. Josselin.

M. Charles Josselin. « La sécheresse atteint la majorité, elle n'atteint pas l'opposition ». En entendant ce passage de l'allusion télévisée du Président de la République, le 29 septembre, j'ai été saisi de perplexité. Le reste ne m'a pas surpris, et je crois d'ailleurs qu'il n'a surpris personne. Mais cette phrase, oui, amène à se poser des questions.

Est-ce qu'elle signifie que le Président de la République, plus mal informé qu'on ne le pensait, continue à se figurer que tous les agriculteurs votent à droite? Bon nombre de parlementaires de l'opposition, à commencer par votre serviteur, ne le seraient pas si tous les agriculteurs votaient à droite.

Quelle autre hypothèse avancer? La majorité reconnaîtrait-elle que si elle n'est pas responsable de la sécheresse, elle est en partie responsable de certaines de ses conséquences? Ce serait plus intéressant, mais nous n'avons pas été habitués à autant de franchise! Cette hypothèse ne tient donc pas non plus.

J'espère, monsieur le Premier ministre, que vous pourrez, dans votre réponse, nous expliquer la petite phrase de M. le Président de la République.

Quoi qu'il en soit, si la majorité a été touchée par la sécheresse, la sécheresse, elle, a atteint nombre de travailleurs et votre plan risque d'en toucher encore beaucoup d'autres.

Et là, j'émettrai une crainte : après le pétrole alibi, le temps serait-il venu de l'excuse sécheresse? Non que je remette en cause la réalité de celle-ci, car même si l'on peut être tenté de l'oublier maintenant qu'un temps plus clément a permis à la nature de reverdir — on a même constaté, il faut s'en réjouir, que les cultures dérobées en particulier poussent à une vitesse à laquelle on était peu habitué en pareille saison — la sécheresse de 1976 marquera dans l'histoire.

Du point de vue strictement météorologique, la catastrophe est indéniable. Mais tous les Français, et en particulier tous les agriculteurs, ne sont pas égaux devant ce coup du sort. Il nous semble, au contraire, que les conséquences de la sécheresse vont en fait se traduire par un accroissement des inégalités entre agriculteurs et surtout vont faire avancer les projets d'assujettissement de la classe agricole aux règles du développement capitaliste.

Les conséquences naturelles de la sécheresse sont très variables ; techniquement, elles se traduisent par une baisse à peu près généralisée de l'ensemble des secteurs de production.

Pour les céréales, la récolte de blé tendre, malgré une très grosse augmentation des emblavages sera de l'ordre de quinze millions de tonnes, contre quatorze millions l'an dernier, mais la collecte sera en baisse de 10 p. 100 pour l'année civile ; la production d'orge va diminuer de 13 p. 100, mais comme un certain nombre d'agriculteurs doivent conserver une part importante de céréales fourragères, la collecte sera en réalité inférieure de 25 p. 100 à celle de l'année dernière. Mais c'est pour le maïs que la situation est la plus grave. La baisse de production peut atteindre 40 p. 100 pour les producteurs qui n'ont pas eu la chance de disposer de matériel d'arrosage : on constate là aussi, de très grosses inégalités.

Les fruits ont été abondants. J'y reviendrai. Mais la production de légumes a régressé et la récolte de pommes de terre notamment a diminué d'environ 20 p. 100. Bien que n'étant pas élu d'une région betteravière, je pense que pour la betterave industrielle la baisse de production est du même ordre.

Les productions animales ont été très touchées. On a constaté, outre un ralentissement de la croissance de la production laitière, des abatages de gros bovins, de vaches en particulier, qui mettent en danger le cheptel. Dans une certaine mesure, c'est l'avenir même du troupeau qui est en cause.

Bref, la quasi-totalité des agriculteurs est touchée, mais de façon très différente selon leur système de production et selon les moyens dont ils disposent.

Comment comparer la situation du céréalier beauceron avec celle de l'éleveur de l'Orne ou des Côtes-du-Nord qui, après dix ans d'effort, a réussi à réunir, sur les quinze ou vingt hectares qu'il possède, une trentaine de vaches et qui d'un seul coup, alors que ses revenus nominaux n'évoluent pas, va voir, à cause de la hausse des prix, son pouvoir d'achat chuter dans des proportions très importantes?

Non, leur situation n'est pas la même! Les premiers ne sont que quelques milliers, alors que les seconds, de la Savoie aux Pyrénées-Atlantiques, en passant par l'ouest de la France, se comptent par centaines de milliers. Entre les deux groupes, l'égalité devant la nature est un mythe d'autant plus faux que la superposition des lois du marché, les aberrations bruxelloises souvent, et surtout la soumission aux rapports de domination qui déterminent les cours mondiaux accentuent la différence. Les grands propriétaires terriens vont voir leurs pertes atténuées par le jeu du marché puisque l'on chiffre la hausse des céréales pour 1976 entre 13 et 16 p. 100.

Pour les fruits et légumes, on est en pleine contradiction. L'anarchie internationale aidant, les belles récoltes — 37 p. 100

de plus pour les fruits — posent de tels problèmes de commercialisation qu'en réalité les revenus des producteurs ne seront guère supérieurs à ceux de 1975.

A l'inverse, pour la pomme de terre, la baisse de la production se traduit par de telles envolées de prix que de nombreux producteurs vont voir leurs revenus doubler en 1976.

Les paysans les plus touchés sont ceux qui étaient déjà les plus mal placés dans la concurrence que les agriculteurs se livrent entre eux pour survivre. La logique du capitalisme transforme ainsi un accident conjoncturel en une machine à accentuer la sélection à l'intérieur de la paysannerie.

Elle accentue la sélection mais aussi la dépendance : privés des aliments pour animaux qu'ils produisent habituellement, les éleveurs familiaux se trouvent aujourd'hui dans l'obligation d'acheter des quantités importantes d'aliments du bétail. On chiffre l'augmentation en volume de ce poste de dépenses à plus de 10 p. 100.

Bien entendu, ces dépenses seront amplifiées par la hausse des prix, car en un an l'industrie des aliments composés a augmenté ses prix de plus de 15 p. 100. N'est-il pas piquant de rappeler qu'au mois de juillet dernier M. Chirac disait aux agriculteurs : « Attendez pour obtenir une indemnité, messieurs les agriculteurs ! », alors qu'il a autorisé une hausse de 8,5 p. 100 qui a singulièrement aggravé la situation ? Les exploitants agricoles, eux, pouvaient attendre, la hausse des prix non !

C'est bien pourquoi les socialistes ont demandé, dès le début du mois de juillet, le dégageant immédiat d'un premier crédit de cinq milliards de francs. Sans doute était-il difficile de chiffrer avec précision le préjudice subi par les agriculteurs, mais on en savait déjà assez pour apprécier le dommage à au moins cinq milliards de francs.

Nous avons demandé que ces cinq milliards soient distribués sous forme d'une aide directe, plafonnée, aux éleveurs et d'un report en fin de prêt des échéances du Crédit agricole avec prise en charge des intérêts par l'Etat. Nous préconisons, en outre, l'allongement de la durée des prêts calamité et la mise en place — c'était important — d'une politique d'approvisionnement du bétail par la constitution de stocks et surtout par le blocage des prix des fourrages.

Qu'avez-vous fait alors ? Que faites-vous aujourd'hui ?

Votre prédécesseur, monsieur le Premier ministre, a d'abord attendu, tergiversé. Le premier crédit ouvert, de cinquante millions, porté ultérieurement à cent millions, ne pouvait guère régler que quelques cas sociaux qui ont d'ailleurs à peine pu être examinés, compte tenu de la lenteur avec laquelle les commissions communales ont été mises en place.

Les mesures arrêtées le 25 août et notamment l'acompte de cinquante à deux cents francs par unité de gros bétail étaient déjà plus sérieuses, mais ne constituaient cependant pas une garantie suffisante et introduisaient un découpage très contestable du territoire en trois zones. Ne tenant pas compte des situations locales, ces premières mesures n'étaient pas suffisamment sélectives.

Je dois, en outre, souligner, et pas seulement pour mémoire, qu'elles ne comportaient pas même une allusion à la situation des coopératives et des salariés de l'agriculture.

Voilà aujourd'hui le « plan Barre » dont ni les modalités d'attribution des indemnités, ni le mode de financement — vous vous en doutez, monsieur le Premier ministre — ne nous donnent satisfaction.

Le volume total de l'aide est de 5,5 milliards de francs. Faut-il rappeler que les organisations professionnelles chiffrent à dix milliards la perte subie par les agriculteurs du fait de la sécheresse ? Nous pensons que le mode de calcul que vous avez utilisé en vous fondant sur les conclusions de la commission des comptes de l'agriculture n'est pas bon : un mode de calcul meilleur aurait dû vous conduire plus près de dix milliards que de cinq !

Vous avez été jusqu'à prendre en compte les revenus que tireraient les agriculteurs des abattages pratiqués. C'est une aberration !

En fait, contrairement aux promesses de votre prédécesseur, vous ne maintiendrez pas les revenus des agriculteurs à leur niveau de 1975. Or les revenus de 1975 étaient déjà en baisse par rapport à ceux de 1974, eux-mêmes très inférieurs à ceux de 1973.

A la vérité on assiste, par anticipation, à un blocage des revenus des agriculteurs, avant que ne soient à leur tour bloqués ceux des autres travailleurs.

Quant au mode d'attribution des indemnités, nous estimons avoir droit à quelques précisions sur les critères qui seront retenus. M. le ministre de l'agriculture a, il est vrai, au cours de

la séance réservée aux questions au Gouvernement, apporté un début de réponse à la suite d'une question de M. Pierre Joxe. Mais des précisions supplémentaires ne seraient pas superflues.

Nous estimons, quant à nous, qu'il est impossible d'apprécier les dommages et de répartir les aides sans un contrôle de base effectué par des commissions communales. Nous savons trop les différences de situation d'une commune à l'autre, ou même à l'intérieur d'une commune selon que l'éleveur, par exemple, a ou non récolté aussi des pommes de terre, pour ne pas considérer qu'il est absolument indispensable que des commissions communales, dans lesquelles tous les syndicats représentatifs du monde agricole devraient être représentés, vérifient les déclarations tant en ce qui concerne les superficies que le nombre de bovins et examinent les cas les plus douloureux.

Ce n'est que si nous parvenons à une très grande sélectivité des aides que l'opinion acceptera l'aide accordée aux agriculteurs.

Ce n'est pas d'aujourd'hui que date la division entre agriculteurs et non-agriculteurs. Les salariés ont souvent tendance à ne voir l'agriculture qu'à travers quelques gros agriculteurs. Ils ne voient que les tracteurs, le matériel d'élevage, des bâtiments importants. Ils ne savent pas que nombre d'agriculteurs ne possèdent pas encore, tout au moins en totalité, le matériel en question, que c'est le Crédit agricole qui en est le véritable propriétaire. Ils savent mal que dans une ferme il faut que la femme travaille autant que son mari et que le travail de ces femmes est très dur. Ils connaissent mal les sujétions de la traite biquotidienne.

A l'inverse, sans doute les agriculteurs ne prêtent-ils pas toujours l'oreille qui conviendrait aux préoccupations des autres travailleurs et je crois qu'il est de notre responsabilité d'élever, précisément, d'œuvrer pour une meilleure compréhension entre les uns et les autres.

Or je ne suis pas sûr que le mode de financement choisi puisse arranger les choses. Je suis même persuadé au contraire qu'il a contribué à dresser les uns contre les autres. M. Duffaut vous en dira davantage lorsqu'il interviendra sur l'article 1^{er} du projet de loi de finances rectificative.

J'entends bien que l'article 2 de ce projet, qui dispose que : « les exploitants agricoles dont les recettes ont excédé 800 000 francs pour le total des années 1975 et 1976 doivent acquitter une contribution exceptionnelle de solidarité... », vise à instaurer une solidarité entre agriculteurs.

M. Marc Lauriol soulignait à l'instant que, vous rendant aux arguments qui vous étaient opposés, vous alliez accepter — du moins nous voulons le croire — de revoir cette disposition et lui préférer l'amendement de la commission des finances, lequel fait référence non plus aux recettes, mais aux bénéfices agricoles.

J'ai, pour ma part, déposé un amendement, qui porte le numéro 45 dans le rapport de M. Papon et qui conserve la notion de recettes mais tend à exclure de l'application de l'article 2 « les agriculteurs dont la moitié au moins du chiffre d'affaires est constituée par la vente de productions animales ». Je persiste à croire qu'une telle disposition serait aussi valable que celle qui fait référence à l'impôt sur le revenu, et je vais tenter de m'en expliquer.

Chacun, je pense, reconnaîtra qu'il est nécessaire d'exclure les éleveurs du champ d'application de l'article 2. On a dit que cet article ne visait que les gros agriculteurs. Mais il est bon de rappeler qu'en retenant un chiffre d'affaires de 800 000 francs sur deux ans, soit 400 000 francs par an, et même avec l'abattement de 30 p. 100 consenti aux éleveurs, on touchait en réalité des agriculteurs qui, parce qu'ils pratiquent l'agriculture hors sol, réalisent un chiffre d'affaires important sans pour autant avoir de gros revenus. C'est pour eux souvent la seule façon de survivre sur une petite exploitation. Les aviculteurs, par exemple, viennent de subir pratiquement deux années de perte réelle. Et on les taxerait sur le chiffre d'affaires ? Ajoutons qu'une telle disposition pénaliserait les plus jeunes, les plus dynamiques et les plus endettés.

Quant aux ordres de grandeur, sachez qu'un chiffre d'affaires de 400 000 francs par an représente pour un aviculteur 10 000 poules, ce n'est pas énorme ; pour un éleveur de bovins 100 taurillons, ce qui n'est pas excessif, ou représente encore un élevage de quarante truies pour les naisseurs-engraisseurs. C'est dire que beaucoup plus d'agriculteurs qu'on ne l'avait prévu risquaient d'être touchés. Dans mon département, 1 000 exploitants seraient frappés par les dispositions de l'article 2 en son état actuel.

La commission des finances propose qu'une contribution exceptionnelle de solidarité soit demandée aux personnes assujetties à la majoration exceptionnelle de l'impôt sur le revenu et dont les bénéfices agricoles ont excédé 200 000 francs pour les deux années 1974 et 1975. Si le système fiscal appliqué en matière

agricole était plus cohérent, si les mailles du filet n'étaient pas si lâches, on pourrait comprendre une telle disposition. Mais le niveau de revenus retenu — 200 000 francs sur deux ans — va en fait permettre, nous le savons bien, à nombre de gros propriétaires terriens de se soustraire à la contribution de solidarité. Je pense en particulier à la pratique des « sous-marins », qui permet à beaucoup de céréaliers de faire passer sur l'année où ils réalisent des investissements les ventes du blé récolté l'année précédente et qu'ils ont réussi à stocker, ce que les éleveurs ne peuvent faire.

Il est impossible de faire jouer la solidarité nationale entre les agriculteurs et le reste de la nation sans qu'une réforme profonde de la fiscalité agricole n'intervienne. Et il est impossible, tant que cette réforme n'aura pas vu le jour, de parier sur une réduction des inégalités à l'intérieur de la classe agricole.

Il serait bon que les petits et moyens agriculteurs se rendent compte qu'une réforme de la fiscalité agricole irait dans le sens de leurs intérêts. Certes, l'agriculture, monsieur le Premier ministre, mérite d'être défendue.

Les raisons ne manquent pas ! On a, à juste titre, évoqué le problème d'indépendance alimentaire. L'agriculture tend à devenir un atout stratégique : les Américains s'en sont bien rendu compte. On a parlé de l'équilibre de notre balance commerciale : nous savons tous la part que les exportations agricoles occupent dans notre commerce extérieur. On a cité encore la protection de l'environnement ; je ne m'y étendrai pas car chacun, je pense, est conscient du rôle essentiel que les agriculteurs jouent dans la défense de la nature. Reste enfin le problème de l'emploi. Les élus de l'Ouest savent bien qu'ils ne doivent pas trop rêver quant à la création, dans la conjoncture présente, d'un nombre important d'emplois industriels.

L'association ouest-atlantique relevait ce matin que le nombre des emplois créés grâce à son action avait été de 4 500 en 1975, alors que, pour les neuf premiers mois de 1976, il ne s'élève qu'à 1 500. C'est dire la brutalité de la chute ! Or l'agriculture continue de représenter le plus gros employeur de l'Ouest. D'où l'importance qu'il y a à conserver le plus possible d'agriculteurs dans nos régions. Mais pour ce faire, il faut leur donner des raisons d'y croire, ce qui suppose une autre politique agricole et des mesures dont le programme commun de la gauche contient l'essentiel — je pense à la revalorisation du travail des agriculteurs, à l'amélioration de leur outil de travail — afin de garantir les revenus et de réduire les disparités.

Vous avez entendu, monsieur le Premier ministre, M. Fouchier, président de la commission de la production et des échanges, parler de l'importance des transferts sociaux en faveur de l'agriculture, qui sont passés de 6 à 28 p. 100. C'est beaucoup. Il est vrai que le plafond est sans doute atteint. Mais les agriculteurs ne veulent pas être seulement des assurés sociaux et encore moins des assistés. Il importe donc de préparer l'avenir.

Or le montant des crédits prévus au projet de budget pour 1977 ne peut que nous inquiéter, et d'abord en ce qui concerne l'hydraulique agricole. Une telle sécheresse, nous dit-on, ne devrait pas se reproduire avant cent ans. Je ne suis pas sûr qu'il faille y croire ! Or qu'en est-il dans le projet de budget pour 1977 ? Les autorisations de programme sont en diminution de 14,7 p. 100 par rapport à 1976 pour les travaux hydrauliques. Il en va d'ailleurs de même pour l'ensemble des dépenses en capital. La baisse est de 31 p. 100 pour les services publics ruraux, de 35 p. 100 pour l'aménagement foncier et de 25 p. 100 pour l'équipement des eaux et forêts.

Seulement 3 p. 100 des terres agricoles sont irriguées et nous savons tous que les objectifs du VI^e Plan pour l'hydraulique agricole n'ont été réalisés qu'à 78 p. 100.

Pour l'aménagement des structures agricoles, le budget de 1977 sera en diminution de 26,17 p. 100. Est-ce ainsi que l'on prépare l'avenir de l'agriculture, monsieur le Premier ministre ? Il est inutile de souligner que les objectifs du VII^e Plan sont d'ores et déjà compromis.

Je voudrais aussi insister sur le problème de la formation. On a constaté que les conséquences de la sécheresse ne sont pas les mêmes selon que le niveau de la formation de l'agriculteur. Cela nous est une raison de plus d'insister sur l'importance à donner aux crédits de formation.

Je n'insisterai pas — nous aurons d'autres occasions de le faire — sur le contrôle indispensable des marchés par la création d'un office par produit, le contrôle des circuits de transformation et de distribution et la nécessaire maîtrise des prix à la consommation.

Prenez garde, monsieur le Premier ministre, que la sécheresse ne soit invoquée pour justifier certaines hausses : on l'a vu au mois de mai où il a suffi que l'on parle de sécheresse pour que le prix des fraises double en une semaine. Peut-être ne sera-t-il pas toujours possible de rétablir la situation en tapant sur la table.

Mais cette maîtrise des prix au stade de la distribution n'est pas incompatible avec la revalorisation de certains prix à la production.

Avant d'en le miner, je voudrais poser une question qui intéresse les collectivités locales : un crédit de 80 millions de francs est inscrit dans votre projet de loi de finances rectificative sous la ligne « Travaux hydrauliques ». Des communes et des départements ont dû procéder à des travaux complémentaires de captage, de forage et de distribution d'eau ou à des dépenses de transport d'eau par citernes qui leur ont coûté très cher. J'aimerais savoir si ces collectivités pourront prétendre bénéficier du crédit inscrit à la ligne budgétaire que vous nous demandez de voter.

La sécheresse que nous venons de connaître, comme beaucoup d'événements exceptionnels, a provoqué des tensions entre catégories sociales. J'ai exposé le rôle que pouvoirs publics et élus locaux doivent jouer pour les réduire ; or votre plan, monsieur le Premier ministre — vous en conviendrez — a tendance à les amplifier. C'est l'un des grands reproches que je lui ferai.

Une autre division résulte de l'opposition entre régions, et celle-là aussi est inflationniste. La loi sur le VII^e Plan rappelait que les disparités régionales ont un effet cumulatif inflationniste très important. Or qu'avons-nous vu dans votre plan en matière d'aménagement du territoire. Peut-être fallait-il lire entre les lignes ; mais, personnellement, je n'y ai rien vu. Vous nous renverrez sans doute au projet de loi de finances pour 1977. En tout cas, je tenais à insister sur l'importance de l'aménagement du territoire comme facteur possible de réduction des tendances inflationnistes.

Nous savons tous que la solution des problèmes agricoles passe, pour partie au moins, par le succès de la lutte contre l'inflation. Mais, précisément parce que vous vous refusez à prendre les moyens qui permettraient de lutter efficacement et durablement contre l'inflation, vous vous interdisez, en fait, de donner aux agriculteurs la sécurité qu'ils réclament.

« La sécheresse atteint la majorité », déclarait Valéry Giscard d'Estaing. Eh ! oui, il se pourrait bien que la réaction des agriculteurs atteigne finalement la majorité et contribue au succès de l'opposition.

Monsieur le Premier ministre, puisqu'on a parlé de la pluie et du beau temps, l'opinion doit savoir que c'est vers la gauche qu'un nombre croissant d'agriculteurs se tournent pour apercevoir l'arc-en-ciel. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.)

M. le président. La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

— 6 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Ce soir, à vingt et une heures trente, deuxième séance publique :

Suite de la discussion du projet de loi de finances rectificative pour 1976, n° 2523 ; (rapport n° 2526 de M. Maurice Papon, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan ; avis n° 2528 de M. Fouchier au nom de la commission de la production et des échanges).

La séance est levée.

(La séance est levée à dix-neuf heures quarante-cinq.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique
de l'Assemblée nationale,
JACQUES RAYMOND TEMIN.